



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 25/11/09

**Séance du jeudi 19 novembre 2009  
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
Adjoint des services,  
Laurent VAN  
HERREWEGHE

**PRESENCES**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 19 novembre 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Brigitte ANDREOSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15 octobre 2009.

Rapport adopté à l'unanimité :            Pour : 111            Contre : 0            Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC**

### Finances

#### ↳ 1.1.1 - Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets - 2010

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2010 du Budget Annexe Déchets.

### Ressources humaines

#### ↳ 1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 123                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements**

#### ↳ 2.1 - Avenant n°13 à la DSP : Evolis Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°13 à la Convention de Délégation de Service Public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 123                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie**

#### ↳ 4.1 - Avenant pour l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant proposé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 123                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports**

#### ↳ 5.1 - Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux (lots n°2 à 17)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'ensemble des marchés de travaux de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que coordonateur du groupement de commandes, à signer les marchés de tous les lots relatifs à la Cité des Arts et de la Culture, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution et à engager les travaux pour un montant maximum cumulé de 28,02 M€ HT (valeur septembre 2008, le cas échéant actualisée selon la variation de l'indice BT01),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 116                    Contre : 0                    Abstention : 7

↳5.2 - Fonds d'aide aux équipements culturels, sportifs et touristiques 2009 : attribution d'une subvention à la Commune d'Avanne-Aveney pour la création d'une base de canoë-kayak

MM. DELMOTTE, GUILLOT et LETHIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 115                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳5.3 - Fonds d'aide aux manifestations/actions culturelles et sportives 2009 : attribution de deux subventions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention d'un montant de 600 € à la LFCTT,
- d'une subvention d'un montant de 1 000 € au club « Avenir Natation Besançon ».

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 118                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳5.4 - Programme d'actions 2009 - 2010 du réseau des écoles de musique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 300 €, récompensant l'implication effective des associations dans les manifestations 2008-2009 du réseau, aux associations suivantes : l'orchestre d'harmonie de Pouilley-les-Vignes, l'orchestre d'harmonie municipal de Besançon, l'orchestre d'harmonie La Concorde de Saint-Ferjeux, Tétraktys, soit un montant total de 1 200 €,
- valide le principe d'une aide au démarrage sur 3 ans du Grand Besançon pour la mise en place de deux ensembles à cordes entre plusieurs associations, sous forme d'une subvention accordée à l'EMICA, association porteuse du projet à hauteur de 100 € par an sur 3 ans et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 900 € à l'Orchestre Besançon Franche Comté (Ville de Besançon) pour les ateliers de découverte instrumentale et les représentations de Pierre et le loup, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 700 € maximum pour l'association A Cord'Et Vous et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante (valorisation contrebasse et violoncelle).

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳5.5 - Compétence Culture-Tourisme-Sport : révision des fonds d'aide (fonds d'aide équipements / fonds d'aide manifestations/animations)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions de critères relatifs à ces deux fonds et leur mise en application à partir des demandes de subventions 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 112                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

### ↳6.1 - Nouveau règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des propositions d'évolution du fonctionnement du CDP élaborées par celui-ci,
- se prononce favorablement sur le règlement intérieur et la charte d'engagement proposés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

## **Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon**

### ↳7.1 - Convention d'utilisation - Observatoire de la production de logements publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette convention,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer ce document.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳7.2 - Aide à l'accession sociale à la propriété : demandes d'agrément d'opérations à Franois, Marchaux et Chemaudin

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- agréé les trois opérations mentionnées et ouvre ainsi le droit aux ménages éligibles de bénéficier de la subvention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale,
- donne délégation à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour délivrer les subventions du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale aux ménages acquérant un logement dans les opérations mentionnées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳7.3 - Etude relative aux besoins en matière d'habitat pour les personnes âgées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la démarche présentée,
- approuve le partenariat avec l'ASSAD,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳7.4 - Demande de subvention pour la réalisation de logements publics - Opérations ANRU

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. FOUSSERET et GONON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les deux dossiers de demande de subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳7.5 - Programmation PCS 2009 - Attribution de subvention Etat pour deux opérations en VEFA

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les deux dossiers,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes**

**8.1 - Programmation 2009 de la dotation aux projets territoriaux**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la programmation 2009 de la dotation aux projets territoriaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subvention pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise l'inscription du montant des subventions en recettes au budget de l'exercice courant concerné, à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

**Questions diverses**

**10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des

### délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

**Étaient absents :** **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE.

**Secrétaire de séance :** Brigitte ANDREOSSO

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET,

**Mandataires :** C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, JF. GIRARD, B. RONZI, JJ. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, JL. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, JM. FAIVRE,

**Grand  
Besançon**



**Communauté d'Agglomération du  
Grand Besançon**

***Procès-verbal***

Conseil de Communauté

Séance du 19 novembre 2009  
à la CCI du Doubs

## Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon .....	10
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	10
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC.....	10
Finances .....	10
Rapport n°1.1.1 – Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets – 2010.....	10
Ressources Humaines .....	30
Rapport n°1.2.1 – Ajustement technique suite à une procédure de recrutement.....	30
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements .....	30
Rapport n°2.1 – Avenant n°13 à la DSP : Evolis Ville.....	30
Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie .....	31
Rapport n°4.1 – Avenant pour l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs .....	31
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports .....	31
Rapport n°5.1 – Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux (lots n°2 à 17).....	31
Rapport n°5.2 – Fonds d'aide aux équipements culturels, sportifs et touristiques 2009 : attribution d'une subvention à la Commune d'Avanne-Aveney pour la création d'une base de canoë-kayak.....	33
Rapport n°5.3 – Fonds d'aide aux manifestations / actions culturelles et sportives 2009 : attribution de deux subventions.....	45
Rapport n°5.4 - Programme d'actions 2009 – 2010 du réseau des écoles de musique .....	45
Rapport n°5.5 – Compétence Culture-Tourisme-Sport : révision des fonds d'aide (fonds d'aide équipements / fonds d'aide manifestations / animations) .....	46
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets .....	47
Rapport n°6.1 – Nouveau règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif.....	47
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville de Besançon.....	49
Rapport n°7.1 – Convention d'utilisation – Observatoire de la production de logements publics .	49
Rapport n°7.2 – Aide à l'accession sociale à la propriété : demandes d'agrément d'opérations à Franois, Marchaux et Chemaudin .....	49
Rapport n°7.3 – Etude relative aux besoins en matière d'habitat pour les personnes âgées .....	49
Rapport n°7.4 – Demande de subvention pour la réalisation de logements publics – Opérations ANRU .....	49
Rapport n°7.5 – Programme PCS 2009 – Attribution de subvention Etat pour deux opérations en VEFA .....	50
Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes .....	50
Rapport n°8.1 – Programmation 2009 de la dotation aux projets territoriaux .....	50
Questions diverses .....	50
Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.....	50



**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Conseil de Communauté**  
**Séance du 19 novembre 2009**

(La séance est ouverte à 18 h 10 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)

- : - : - : - : - : - : - : -

**M. LE PRESIDENT.**- Nous allons donc démarrer, si les derniers veulent bien s'asseoir. S'il vous plaît ! Voulez-vous bien vous asseoir ? La séance est ouverte.

Pour toute la séance :

SCHOELLER donne pouvoir à FOUSSERET,  
WANLIN à MICHEL,  
BONNET à SASSARD,  
JEANNIN à OMOURI,  
BRANGET à ROSSELOT,  
BODIN à GERDIL,  
JEANNIN à POISSENOT,  
HINCELIN à THIEBAUT.

Il y a beaucoup d'absents !

REYLÉ de Chalezeule à MAGNIN-FEYSOT,  
COTTINY à BAULIEU,  
DUCHEZEAU à CYPRIANI,  
LINDECKER à HUOT,  
BOUSSET à FAIVRE,  
DAHOUÏ à GIRARD,  
BELUCHE à BOURDAIS,  
GHEZALI à RONZI,  
ASTRIC à DEMESMAY,  
HAKKAR à DEMONET,  
LOYAT à ALLEMANN,  
et VALLET à CAYUELA.

Voilà, la séance est donc ouverte.

Je voudrais aussi vous présenter ce soir rapidement Emilie LIENARD qui doit être ici. Levez-vous, Emilie, voilà. Donc Emilie LIENARD, vous allez la rencontrer, c'est la nouvelle chargée de mission relations élus qui remplace Maryvonne TALES qui a quitté le Grand Besançon pour rejoindre sa ville natale de Chalon. Emilie LIENARD a une licence de Droit et un Master d'administration publique, elle était auparavant chargée des services de la Communauté de Communes de Pesmes. Elle intègre ainsi donc le pôle relations élus et communication dont le directeur est Christian BORNOT qui comprend, vous le savez, les relations élus, communication et relations presse, voilà. Et je remercie Magalie BRUNNER. Est-ce qu'elle est ici, Magalie BRUNNER ? Je ne sais pas. Elle avait assuré l'intérim avec compétence et dévouement, et assure maintenant un remplacement au pôle stratégie et territoire. Donc merci à Magalie BRUNNER et bienvenue à Emilie LIENARD.

Je voudrais vous informer aussi que conformément à ce que je vous avais dit et promis, il y aura une réunion d'information sur les avants projets de la loi relatifs aux collectivités territoriales et à la réforme de la taxe professionnelle qui se déroulera entre nous, ce ne sera pas une réunion publique, mais qui se réunira ici le 9 décembre 2009, mercredi 9 décembre, avec des spécialistes de l'AdCF, c'est bien cela, qui vont venir nous expliquer d'une façon pas politique mais objective la réforme des collectivités territoriales, et évoquer avec nous les problèmes de la taxe professionnelle, et pouvoir ensemble tracer les perspectives d'avenir. C'est donc une réunion qui ne sera pas publique, mais une réunion d'information, dans laquelle nous pourrons très largement débattre et peut-être, pourquoi pas, formuler un certain nombre de propositions.

## Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

**M. LE PRESIDENT.-** Je n'ai pas encore nommé le secrétaire de séance. Alors, le secrétaire de séance, ça pourrait être qui ? Une dame. Vous voulez être secrétaire de séance ?

*(Madame ANDREOSSO acquiesce)*

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà, nous avons une secrétaire de séance, je la remercie. Vous aurez juste à signer les procès-verbaux, je pense. Le secrétariat effectif va être fait par nos services mais c'est une obligation, donc on le fait.

Donc nous avons le quorum, j'ai annoncé les pouvoirs reçus.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15 octobre ? Je n'ai pas l'impression qu'il y en ait. On va donc passer tout de suite à la commission n°01 Finances, Ressources Humaines. Mon cher Gabriel, c'est à toi.

## Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 – Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets – 2010

**M. BAULIEU.-** Merci. Avec un rapport finances qui est un rapport d'orientations budgétaires consacré au Budget Annexe Déchets. Vous savez que nous progressons toujours avec une longueur d'avance pour ce budget puisque nous devons statuer sur la redevance avant la fin de l'année civile qui précède l'année d'application du montant de la redevance, ce qui sera fait lors du prochain Conseil communautaire. Ces orientations budgétaires ont vocation, bien évidemment, à nous informer, nous éclairer, sur les évolutions attendues ou souhaitées dans ce domaine, et puis à permettre le débat. Donc cela n'a pas vocation à faire l'objet d'une délibération formelle.

Les éléments que l'on peut souligner sur ces orientations budgétaires, cela renvoie bien évidemment pour l'essentiel au projet de mandat sur lequel nous avons statué il y a à peu près un an. Vous avez tous en mémoire, je n'en doute pas, l'ensemble des éléments essentiels de ce projet de mandat. Vous avez des notions de phases et du composant de ce projet, sachant qu'il s'agit dans cette affaire de faire mieux, d'impliquer davantage les usagers et surtout de réduire les déchets avec différents types d'approches, bien évidemment avec le tri, mais également une forte pédagogie pour qu'à l'arrivée nous ayons un tonnage nettement diminué en matière de déchets. Et on rentrera, vous l'avez lu d'ailleurs dans la dernière livraison du magazine du Grand Besançon, dans les démarches touchant à l'évolution à l'harmonisation du geste de tri. Vous avez vu également les réflexions, et vous les connaissez, en matière, encore une fois, de traitement de la fraction fermentescible. Vous avez également en tête l'harmonisation des secteurs de collecte, la généralisation de la conteneurisation, etc. Bref, tous ces éléments sont notre actualité pour les mois et les années qui viennent.

Il y a ensuite un paragraphe important, sur la deuxième page du rapport, sur les incertitudes portant sur la composante traitement des déchets, fort heureusement le Président du SYBERT est parmi nous, donc s'il y a des questions il pourra alimenter... d'une part informer et puis alimenter les débats.

Sur ce qui est dans le rapport, il y a bien évidemment beaucoup de réserves puisque les éléments d'ailleurs sur lesquels a statué le Conseil du SYBERT dernièrement n'étaient pas connus ; nous sommes vraisemblablement dans une démarche de progression un peu plus sensible des coûts et donc la redevance, vous pouvez d'ailleurs l'enregistrer à ce moment et puis l'intégrer dans la conclusion de ce rapport sur les orientations de 2010.

Dans le rapport, on est sur une perspective à peu près étale de la redevance, selon toute vraisemblance nous serons sensiblement positifs en tenant compte des dernières orientations du SYBERT.

Sur les enjeux financiers, période 2010 / 2015, c'est un rappel en quelque sorte sur les différentes opérations des conséquences, enfin des moyens que nécessite le projet de mandat, en investissement d'une part et fonctionnement d'autre part. Sur les dépenses en investissement, vous avez bien évidemment, vous l'avez en tête également, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage extérieure, sur l'acquisition de logiciels spécifiques, sur la nécessité d'acheter des conteneurs, on vient de parler de la généralisation de la conteneurisation, un autre crédit pour indemniser les conteneurs achetés par les particuliers et qui seraient aux normes, sur les renouvellements des points d'apport volontaire, sur les aménagements dans nos locaux au niveau des services techniques, sur le renouvellement également du matériel de collecte et les moyens nécessaires pour l'identification des puces puisque nous sommes également sur cette trajectoire, et le remboursement du capital.

Sur les recettes en matière d'investissement, nous avons un reliquat de section d'investissement glissante depuis plusieurs années, cela va nous permettre de faire face à un certain nombre d'investissements sur le mandat, et puis les subventions d'investissement attendues en matière d'aides ADEME.

Sur les prévisions du compte administratif, elles sont en lien direct avec ce que je viens de vous dire, donc sur le glissement en matière d'investissement, et nous en sommes à la section d'investissement, j'en reste là.

Si je passe au fonctionnement, sur les dépenses, ce sont des hypothèses qui sont énoncées de coûts et qui ont un impact bien évidemment après la redevance que nous avons à collecter. L'hypothèse qui est faite sur le tri c'est plus 4,5 sur les années 2010 - 2011, une légère majoration ensuite avant d'avoir un reflux. Sur le traitement des déchets résiduels, une évolution de 4 % par année inscrite pour tenir compte de l'incidence des travaux à réaliser et à laquelle viendra s'ajouter la hausse programmée de la taxe générale sur les activités polluantes, et là également, avec des périodes de fluctuation tenant compte de ces différents éléments.

Sur la gestion des déchetteries et puis les frais administratifs : 2 %, et en valeur absolue, sur la réhabilitation des décharges, je passe. Sur les charges de personnels : + 3 % en 2010 puisqu'il y a des moyens humains à mettre en ligne pour l'opération conteneurisation plus modeste ensuite. Sur les dépenses de prestations de collecte, stabilisation ou stabilité 2010, et nous prévoyons 2 % pour les années qui suivent. Et puis, sur les autres prestations, sur l'opération conteneurisation : une majoration importante des crédits relatifs aux prestations diverses, on l'indiquait tout à l'heure. Sur les recettes en matière de fonctionnement, une évolution de la redevance sensiblement plus importante que ce qui est inscrit dans ce rapport pour 2010, donc nous serons positifs en matière d'évolution alors que là, sur l'application générale, nous étions à peu près étales.

Voilà ce qu'il faut bien avoir à l'esprit. Sur les autres postes de recettes : des concours extérieurs importants, en particulier de l'ADEME, et lorsque le rapport a été établi c'était un projet, cela nous est maintenant à peu près assuré par l'ADEME, vous l'aurez remarqué, un concours extrêmement important : 1,3 M€ étant inscrits là pour 2010, peut-être un peu moins sur 2010, mais 2 M€ sur les deux années 2010 / 2011, c'est tout à fait significatif.

Et puis ensuite d'autres éléments sur d'autres opérations avec Eco-Emballages, Eco-Folio tout particulièrement. Et puis une indication sur la prévision du compte administratif 2009 avec un fonctionnement qui serait à peu près à l'équilibre sur l'investissement, on l'a vu tout à l'heure, donc reconduction d'un reliquat important qui résulte d'ailleurs de la capitalisation des soldes des différentes structures de collecte qui ont été regroupées au sein de notre établissement lors du transfert de compétences.

Voilà très rapidement présenté ce rapport d'orientations budgétaires collecte déchets qui est largement impacté, puisque nous sommes les collecteurs de la redevance, par les prestataires auxquels nous faisons appel en aval pour le traitement. Nous sommes sur la trajectoire de réalisation du projet de mandat avec une majoration de coût particulièrement sur le traitement qui entraînera dans les années à venir une certaine majoration de la redevance, donc quelques pourcents sur 2010, peut-être un peu plus difficile à esquisser pour les années ultérieures. Là également, s'il y a des questions, les personnes en charge de ce domaine étant dans la salle, elles pourront apporter les compléments nécessaires.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien. Merci, Gaby, pour cet exposé très précis.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces orientations budgétaires ?

Madame GELIN, je vous en prie.

**Mme GELIN.-** Je voulais connaître la destination de l'écotaxe par rapport au SYBERT, par rapport à la collecte des encombrants de toute nature.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous voulez savoir quoi, alors, exactement ?

**Mme GELIN.-** Et bien si l'éco-taxe était reversée vers le SYBERT et si les personnes ne seraient pas amenées à payer deux fois, parce qu'en 2004 il y a cette éco-taxe qui est facturée aux personnes qui achètent des véhicules ou des appareils électroménagers ou d'autres produits, et donc celle-ci est faite pour le recyclage des produits. Donc je voulais savoir si c'était inclus dans le budget du SYBERT, et finalement si le consommateur payait deux fois ou pas.

**M. LE PRESIDENT.-** Ecoutez, le Président du SYBERT va vous répondre.

**M. ALAUZET.**- Eco-taxe, c'est un terme assez général. En l'espèce, pour ce qui concerne les déchets, il s'agit de la TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, et notamment par rapport aux tonnages qui sont soit mis à l'incinération soit mis en décharge, et pour ce qui est de ces éco-taxes, on peut les appeler comme cela, mais il y a bien d'autres éco-taxes que celle-là...

**Mme GELIN.**- Oui, il y en a beaucoup d'autres.

**M. ALAUZET.**- Pour ce qui est de celle qui concerne les déchets, eh bien elles sont restituées... alors il y a une petite bataille en ce moment avec le Ministère pour savoir si elles seront restituées à 100 %, en tout cas pour l'essentiel elles seront bien restituées aux collectivités pour les aider à financer leur politique de prévention des déchets, de gestion des déchetteries, de financement d'équipements divers et variés de traitement.

Et puis, parallèlement à cela, les metteurs sur le marché, c'est le mot officiel, on dit qu'on les appelle les metteurs, c'est ceux qui, effectivement, mettent sur le marché des produits qui vont terminer dans nos poubelles, ces gens-là sont effectivement soumis... on le connaît avec Eco-Emballages sur les emballages ménagers depuis un certain temps, et progressivement cela se met en place sur un certain nombre d'autres produits, comme les déchets de soins, comme les imprimés non sollicités, demain sans doute le gros ameublement, et ces recettes-là seront aussi destinées à aider les collectivités à financer leur politique de déchets.

Mais il y a bien d'autres éco-taxes, quand on parle de la taxe carbone, il n'est pas question de déchets, c'est autre chose, par exemple. D'accord ?

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Merci Eric.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. BAULIEU.**- Si, il y en a une là-bas.

**M. LE PRESIDENT.**- Ah ! Je n'ai pas vu, excusez-moi.

**M. JOSSO.**- J'aimerais savoir s'il sera possible d'avoir à terme le coût de la redevance incitative, parce que là, dans le projet, on prévoit l'achat de bennes avec l'informatique embarqué, du personnel supplémentaire pour la gestion, est-ce qu'il serait possible que l'on puisse avoir un bilan de ce que nous coûte la redevance incitative par rapport au bien qu'on nous apporte ?

**M. LE PRESIDENT.**- Eric.

**M. ALAUZET.**- Sans doute que Jean-Pierre TAILLARD serait mieux à même que moi de répondre à cette question puisque c'est lui qui a piloté toute l'étude qui est en cours actuellement, qui permettra notamment d'équiper nos bacs de puces, mais une grande partie de cette affaire ne concerne pas directement la redevance incitative, c'est-à-dire qu'on a une nécessité d'identifier nos bacs pour savoir à qui appartient tel ou tel bac. Ce n'est pas un coût forcément lié à la redevance incitative.

Pour ce qui est de la redevance incitative, ce sera sans doute une nouvelle ventilation des dépenses à terme, sur la même enveloppe budgétaire, en fonction de la production que chaque ménage aura à terme. Mais j'ai cru comprendre, d'après ce que Jean-Pierre TAILLARD a expliqué, que la mise en place actuelle des puces, d'un certain nombre d'identifications, était couverte par les aides conséquentes que l'ADEME a apportées, qui sont de l'ordre, je crois, de 2 ou 2,5 M€, je crois.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce que... il y a peut-être, comme notre ami TAILLARD est absent, est-ce que René FLEURY voulait ajouter quelque chose par rapport à cela ? Le directeur du service.

**M. FLEURY.-** Non, simplement dire que les travaux en tant que tels pour la mise en place de la redevance incitative sont accompagnés de l'opération conteneurisation qui se serait faite de toute façon, même sans la mise en place de la redevance incitative, et que globalement l'opération a été chiffrée et présentée dans le PPIF à un niveau de l'ordre de 4 M€, et sur les 4 M€, comme le disait tout à l'heure Monsieur BAULIEU, nous attendons 2 M€ de subventions de la part de l'ADEME, et avec une information qui nous est parvenue hier soir que la commission nationale d'attribution des subventions nous accordait cette subvention.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est une bonne subvention.  
Est-ce que cela répond à votre question ?

**M. JOSSO.-** Avoir un bilan dans 3 ans.

**M. LE PRESIDENT.-** Pardon ?

**M. JOSSO.-** Avoir un bilan dans 3 ans de tous les coûts supplémentaires que l'on a en mettant cette redevance par rapport aux gains qu'on aura.

**M. LE PRESIDENT.-** De toute façon je pense qu'on ne peut pas parler uniquement de gains. Je crois qu'ici on a toujours dit que, et la réglementation qui allait devenir de plus en plus contraignante, et les difficultés de la société, allaient faire en sorte que les déchets allaient augmenter toujours un peu plus. Le coût lié aux déchets ne va pas aller en diminuant, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons toujours dit et redit – c'est une lapalissade - que la tonne de déchets la moins chère était celle qu'on ne produisait pas, c'est pour cela qu'il faut que l'on soit très en pointe sur le fait qu'on ne doit pas produire trop de déchets, sur la réduction du tri.

Eric peut le préciser, mais je sais qu'actuellement on est plutôt sur des bases de réduire, on réduit d'environ 1 % par an, alors que les dernières années, on était plutôt sur les taux de + 1, + 2, + 3 %. Donc actuellement on a marqué un temps d'arrêt, on est plutôt en train de décroître. Cela dit, dire qu'aujourd'hui, et c'est pour cela que l'on fait d'ailleurs tout ce qui est sélectif pour inciter les gens à composter, à trier, à mieux recycler, à aller dans les déchetteries, mais s'engager aujourd'hui pour dire qu'on gagnera de l'argent, non, je pense qu'on ne va pas gagner de l'argent dans les années à venir puisque les normes vont devenir de plus en plus draconiennes, et je dirais, à la limite, tant mieux. Il faut faire en sorte que cela coûte le moins cher possible et que cela va coûter un peu plus. Moi, je ne pense pas qu'on va faire des économies, même si ces dernières années... on avait aussi des craintes, lorsqu'il y a quelques années on avait lancé tout cela ici, on disait que cela allait beaucoup augmenter. On peut se rendre compte - je n'ai plus les chiffres en tête - mais que globalement, jusqu'à aujourd'hui, on a bien maîtrisé les choses, puisque dans un certain nombre de secteurs cela a même baissé. cela dit, pour demain moi je n'annonce pas ici que le coût des ordures ménagères va baisser considérablement. Enfin, je ne sais pas, Eric, tu peux peut-être préciser les choses, mais on a toujours dit que ça allait certainement coûter un peu plus, d'où la nécessité de réduire les ordures, les déchets.

**M. ALAUZET.-** Je crois que l'on peut même dire dès aujourd'hui que l'on sait qu'à partir de 2013, en tout cas les élus qui suivent le travail au SYBERT, et puis on s'est déplacé dans l'ensemble des secteurs et des communautés de communes pour l'expliquer, on le refera avant les décisions définitives au mois de mars, on le sait, on va prendre des augmentations importantes, et qu'il n'y a pas de scénario d'ailleurs où, en ne faisant rien, rien ne bougerait. Ce scénario n'existe pas. Donc on le sait, à partir de 2013 il y aura des opérations conséquentes, mais je pense qui viendront après une période de 5 à 6 années où elles auront été relativement maîtrisées. Mais voilà, 2013, enfin Joël, tu le sais puisque tu suis les travaux du SYBERT, les augmentations importantes, les premiers scénarios qui sont soumis aux études l'attestent.

Mais en tout cas, la redevance incitative ne va pas, en elle-même, générer de coûts supplémentaires. René FLEURY vient d'évoquer des dépenses que l'on va réaliser aujourd'hui pour la conteneurisation pour équiper les bacs, et c'est terminé. Après, la redevance incitative, c'est, comme je le disais tout à l'heure, une autre ventilation des coûts. Après on discutera si c'est du volume, du bac, de la pesée, etc., il y a certains systèmes, effectivement, la pesée apporte sans doute quelques dépenses supplémentaires, je ne suis pas sûr que c'est le système que l'on retiendra, d'ailleurs, mais sinon il n'y a pas de coût supplémentaire, il y aura des ventilations différentes, sans doute parce qu'il y a des habitants qui trient mieux que d'autres, ça oui.

**M. LE PRESIDENT.-** En fait, vous avez posé une question mais vous connaissiez déjà parfaitement la réponse, me semble-t-il !

Non, mais je crois que c'est important aussi de le dire et de le répéter, ne nous attendons pas à ce que ça baisse, mais ce qu'il faut tout de même remarquer, c'est que jusqu'à présent, et Eric vient de le dire, jusque dans les années à venir, on a maîtrisé, à système égal, on a maîtrisé voire diminué le coût des déchets, ici, dans cette collectivité, ce qui n'est pas rien, et ce qui n'était pas gagné au début, tout de même, parce que rappelez-vous, lorsqu'on a repris tout cela en compte dans les années après 2001, on était plutôt inquiet.

Bien, alors cela dit, il n'y a pas de vote là-dessus.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, allez-y, Monsieur.

**M. CURTY.-** Pourquoi ne peut-on pas faire pression sur les distributeurs et puis les fabricants pour éviter d'avoir tous ces emballages qui ne servent à rien et puis qui remplissent nos poubelles pour rien ?

**M. LE PRESIDENT.-** Ça, c'est déjà fait, on a déjà eu plusieurs rencontres au niveau local par rapport à cela, avec les grands distributeurs du genre CASINO et CARREFOUR. Maintenant... et peut-être d'autres, d'ailleurs, oui, mais ces remarques-là doivent être faites au niveau national.

**M. BAULIEU.-** Il y a une progression. On en débattait hier soir puisqu'on était en CCSPL et la question a été évoquée, et René FLEURY nous en rappelait le contenu. Suite au Grenelle, il y a une mise à contribution croissante des industriels précisément de l'emballage qui vont être davantage responsabilisés sur le coût du traitement de leurs produits, et donc là une forme de dissuasion de production, c'est peut-être le paradoxe pour ces industries-là, mais c'est le cas, se renforce donc.

**M. LE PRESIDENT.-** De toute façon, cela ne peut se faire qu'au niveau national parce que les moyens de pression, ce n'est pas ici, au niveau local, qu'on les a, c'est au niveau national, et je pense que dans le cadre de la loi du Grenelle 2 il y aura des dispositions qui iront dans ce sens, et il y en a déjà. La vraie solution, vous le savez, c'est faire payer à la source, c'est-à-dire qu'il y aura certainement, j'imagine, des systèmes qui taxeront les emballages pour inciter les industriels à en faire moins.

Cela dit, si vous regardez bien quand même, parce que cette question est une bonne question, on a déjà réfléchi par rapport à cela, mais si vous regardez bien j'ai quand même le sentiment que désormais on a un peu progressé, et que c'est un peu ce que tu disais, Gaby, il y a quand même moins d'emballages, on va plutôt dans la bonne direction, mais il y a encore beaucoup à faire.

Eric.

**M. ALAUZET.**- Oui, il y a des batailles terribles qui se mènent au niveau national entre les associations représentatives des collectivités, par exemple, et Eco-Emballages ou d'autres organismes représentant, ou les associations comme AMORCE, pour obtenir une meilleure contribution des metteurs sur le marché. J'indiquais tout à l'heure que la Responsabilité Elargie du Producteur, ce qu'on appelle les REP, se développe puisqu'elles vont toucher de plus en plus de produits. Il est inscrit dans la loi Grenelle, par exemple, que les metteurs sur le marché d'emballages devront contribuer à 80 % du coût de collecte et de traitement des emballages ménagers, c'est dans la loi, cela va donc augmenter la contribution des metteurs sur le marché si ce n'est qu'il y a des résistances très fortes et il y a des débats sur l'assiette, évidemment, et les entreprises et les industriels veulent réduire l'assiette prise en compte mais voilà, je veux dire que nos élus, au niveau national, mènent vraiment des grosses batailles, je vous l'assure, et vraiment cela progresse, comme vient de l'expliquer le Président.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Robert STEPOURJINE.

**M. STEPOURJINE.**- Oui, moi je crois qu'il y a un secteur sur lequel on pourrait faire d'énormes économies, c'est sur les fermentescibles en faisant une campagne un peu plus vive et un peu plus « hard » sur les composteurs, parce que je crois que ce qui nous manque aujourd'hui, c'est effectivement de mettre des composteurs quasiment dans toutes les propriétés, notamment de nos villages, et là, on pourrait faire une économie substantielle, c'est très important.

**M. BAULIEU.**- Merci. Une réaction ? Tu voulais réagir, Eric, par rapport à cela ?

**M. ALAUZET.**- Non, mais c'est une action que... Jean-Pierre, tu le sais, Jean-Pierre MARTIN, bien avant moi, a initié pendant des années, on a distribué, je crois, près de 5 000 composteurs. Enfin bref, voilà, on a de la marge. Mais on sait aussi, il faut regarder les choses en face, il y a des pays ou des collectivités qui sont plus en avance que nous, mais on touche très vite à un certain nombre de seuils pour des tas de raisons, culturelles, de nouvel aménagement de propriétés, etc., donc on ne dépasse pas, on le sait, 20 à 25 % du potentiel. Il faut trouver d'autres moyens d'aller chercher la matière fermentescible, tu as raison, on va l'amplifier, mais on butte sur des seuils.

**M. BAULIEU.**- Oui, mais il ne faut pas perdre de vue, et en cela Robert a raison, que la matière fermentescible que l'on peut laisser sur place, celle-là, on ne la transporte pas, déjà.

**M. ALAUZET.**- C'est le meilleur traitement, on est bien d'accord.

**M. BAULIEU.**- Donc soyons attentifs pour tout l'habitat horizontal à essayer de développer le dispositif. Donc avis à l'imagination, puisque Eric vient de nous rappeler qu'il y a des blocages, il y a des effets de seuils, donc si on peut les surmonter.

Il y avait une autre demande d'intervention, je crois. Vous demandiez la parole, je crois ?



**Mme GELIN.-** Oui, j'avais demandé la parole, c'était pour savoir si on avait réfléchi depuis la dernière fois au problème des poubelles qui étaient envahies par les poubelles des voisins ou du dépôt d'ordures dans la nature.

Et puis, il y avait aussi une autre question qui me taquinait un peu, c'est qu'on avait vu qu'il y avait des problèmes d'élimination des plantes invasives, et je voulais savoir si le compostage était une bonne solution pour éliminer ces plantes invasives, et comme ça n'a pas l'air de l'être, est-ce que vous auriez également une autre proposition à faire dans le cadre du travail du SYBERT ?

**M. BAULIEU.-** Merci. Donc il y a deux questions, il y en a une sur l'attitude pas très civique consistant à mutualiser la poubelle du voisin, voire à utiliser l'espace nature. Même question, c'était évoqué encore hier soir en CCSPL, René FLEURY à qui je redonnerai la parole - je vois que Françoise PRESSE la demande -, indiquait que c'était somme toute un comportement d'exception lorsqu'il était vérifié.

S'agissant des dépôts dans la nature, après chaque responsable de collectivité peut avoir son opinion sur le sujet, je constate, en dehors des dépôts depuis les voitures, les camions, les véhicules le long des routes, tout cela ne s'améliore pas, mais les dépôts en tant que tels de sacs poubelles, dans ma commune c'est plutôt moins que ce que nous avons connu. Mais bon, ce n'est qu'un petit indicateur.

S'agissant de l'utilisation de la poubelle du voisin, voilà ce que René FLEURY, je crois, nous disait hier soir : plutôt moins de risques que ce qu'on avait pu percevoir à une époque, et y compris René FLEURY nous expliquait que la contrainte du volume de bac semblait être mieux assumée à Besançon qu'à une époque, puisqu'il nous disait, tout en soulignant que son évaluation était un peu empirique, mais que l'effet surélévation du contenu au-delà du bac, c'est-à-dire couvercle ouvert, voire même imaginant des ridelles au-dessus du bac, que cela avait plutôt tendance à diminuer, voire à disparaître. Il ne faut donc pas désespérer de tout sur ces pratiques, ces comportements. Quant à dire qu'ils seront totalement exclus, c'est peut-être aussi une illusion, hélas ! Mais voilà ce que l'on peut en dire à l'heure qu'il est.

S'agissant des plantes invasives ?

**M. ALAUZET.-** Je pense que Françoise PRESSE ou Marie-Odile répondront sur les plantes invasives.

**M. BAULIEU.-** Ok.

**M. ALAUZET.-** Si vous voulez tout savoir sur la redevance incitative, ses effets éventuellement pervers, ce qu'on appelle le tourisme des déchets, vous venez le 25 novembre à Micropolis, il y a une réunion régionale organisée par l'ASCOMADE avec des expériences de toutes sortes en Franche-Comté et ailleurs, tous les modes de redevance incitative, tous les effets pervers éventuellement, et comment on les maîtrise. Une réunion nationale à Besançon se tiendra sur ce sujet-là au printemps également, mais on vous en fera part le moment venu.

**M. BAULIEU.-** Voilà un rappel qui est bien placé, 25 novembre, Micropolis, pour toutes les personnes intéressées, potentiellement nous le sommes tous.

Alors sur les plantes invasives et leur compostage, Françoise ?

**Mme PRESSE.-** Effectivement, sur ce point particulier on peut dire qu'il ne faut pas mettre certaines plantes invasives comme la Renouée du Japon dans les composts ainsi que dans les déchetteries puisqu'on multiplie à ce moment-là la plante. Donc une information mériterait d'être faite, surtout au niveau des déchetteries, mais aussi au niveau des particuliers. Au niveau de Besançon il y aura un travail qui sera mené à ce niveau-là avec l'Agenda 21 et on pourrait également faire profiter l'Agglomération de ce travail.

**M. BAULIEU.**- Parce que la question était de dire que si ce n'est pas recommandé, que faut-il en faire ? C'était cela la question.

**Mme PRESSE.**- Eh bien on les fait sécher sur place, ensuite on s'en débarrasse en les mettant dans l'incinérateur.

**M. LE PRESIDENT.**- Dans quoi ?

**M. BAULIEU.**- Dans un incinérateur.

**M. LE PRESIDENT.**- Ah oui, pour les brûler, d'accord.

**Mme PRESSE.**- On les brûle.

**M. LE PRESIDENT.**- Brûler les à des périodes où on peut les brûler aussi.

**M. BAULIEU.**- Oui, il faut gérer cela avec précaution.

**M. LE PRESIDENT.**- Parce que vous savez que ce n'est pas facile de brûler.

**M. BAULIEU.**- Non, ce n'est même généralement pas recommandé du tout.

**Mme PRESSE.**- On les met dans la poubelle grise, elles vont dans l'incinérateur, ou bien si vous avez un poêle, vous les mettez dans le poêle.

**M. BAULIEU.**- Voilà, oui.

**M. LE PRESIDENT.**- C'est pour cela que des fois on se demande tout de même si on ne pourrait pas régler un certain nombre de problèmes en autorisant sur place les gens à brûler...

*(Brouhaha dans l'Assemblée)*

**M. BAULIEU.**- Faites attention, attention ! Il y a un règlement sanitaire départemental.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, je sais, je sais !

**M. BAULIEU.**- Non, mais attendez...

**M. LE PRESIDENT.**- Non, mais attendez, je précise le sens de ma pensée. Je ne demande pas d'aller contre le règlement sanitaire départemental.

**M. BAULIEU.**- Qui interdit le brûlage dans les zones bâties.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Gaby. Je ne demande pas cela. Simplement, j'ai eu une réflexion à haute voix. Simplement, lorsqu'il s'agit de brûler quelques mauvaises herbes, quelques Renouée du Japon, est-ce que le bon sens, plutôt que de les mettre dans la poubelle grise pour aller les brûler, les transporter dans un incinérateur pour les brûler, moi je crois qu'on est tous persuadés qu'en matière de développement durable, on doit être exemplaire. Il faut tout de même savoir jusqu'où on peut aller, jusqu'où il ne faut peut-être pas non plus trop aller, parce que moi je sais que je n'oserais pas brûler quelques mauvaises herbes chez moi.

**M. BAULIEU.**- Ce serait sans doute malvenu !

**M. LE PRESIDENT.**- Ce serait malvenu, je serais dénoncé tout de suite, mais quelquefois je me demande qu'est-ce qui est le pire ! Est-ce que c'est de mettre cela dans des poubelles pour aller les faire brûler à l'incinérateur ? Bon, c'est une réflexion à haute voix, mais je ne vous pousse pas à aller contre le règlement sanitaire départemental, même si quelquefois, dans certains cas très précis, on ne pourrait peut-être pas demander... il faut aussi réfléchir, tout de même, parce que c'est vrai, ce que tu dis, la Renouée du Japon qui doit avoir des graines très résistantes...

**Mme PRESSE.**- Non, il n'y a pas de graines.

**M. LE PRESIDENT.**- Non, attend, on ne va pas nous faire un cours sur la Renouée du Japon ce soir. On n'est pas dans un cours de botanique ! N. GUILLEMET.

**M. GUILLEMET.**- C'est une très belle plante !

J'aimerais revenir en fait sur le problème des bacs de compostage. Il me vient une idée, est-ce qu'il ne serait pas plus rentable, au niveau écologique et au niveau financier, que l'on donne un bac de compostage à tous les habitants dans l'habitat horizontal ? A long terme, peut-être que ce serait plus rentable.

**M. LE PRESIDENT.**- Marie-Odile.

**Mme CRABBE-DIAWARA.**- En fait, l'idée...

**M. LE PRESIDENT.**- S'il vous plaît ! Marie-Odile.

**Mme CRABBE-DIAWARA.**- Je peux répondre, mais Eric complétera éventuellement sur le compostage puisque ce n'est pas ma compétence au SYBERT. Mais sur les composteurs, dans les orientations budgétaires du SYBERT, il est prévu de baisser leur prix, mais non pas de les rendre gratuits, mais de baisser leur prix, effectivement, pour qu'il y ait plus d'incitation.

En complément de cela et suite à la question de Robert, il y a eu sur cette année un groupe de travail qui s'est monté sur la problématique déchets verts puisqu'en l'état actuel on ne peut pas tout composter, il faut, dans certains cas, broyer. Donc dans les orientations budgétaires pour l'année prochaine, il est prévu des actions de broyage à domicile pour justement inciter les gens à conserver leurs déchets verts sur leur parcelle, et on envisage également des plateformes d'apport de déchets verts pour un broyage sur ces plateformes, et ensuite un co-compostage avec les agriculteurs qui sont proches, de telle sorte que ces déchets verts ne se promènent pas dans tout le territoire, mais soient effectivement valorisés au plus près de leur production.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport à ces orientations budgétaires ? Je n'en vois pas. On peut donc passer au point suivant, Gaby.

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant, donc est un rapport... pardon.

**M. LE PRESIDENT.-** Christophe LIME.

**M. LIME.-** Oui, simplement parce qu'on est sur les finances, je suis un peu surpris qu'à aucun moment on ait à parler de l'évolution de la taxe professionnelle aujourd'hui étant donné qu'il y a un vrai débat et que cela représente une grande partie de notre financement au niveau de notre Agglomération. Je n'ai rien vu à l'intérieur de l'ordre du jour et on avait écrit au Président au mois de septembre pour demander un débat sur l'évolution de la taxe professionnelle, et il me semble que l'ensemble des maires, depuis quelques jours, l'ensemble des élus, des associations d'élus, sont en train de se mobiliser afin de chercher à minimiser au maximum les conséquences pour l'ensemble de nos collectivités, et que pour notre part il n'y a rien de prévu ce soir, et je trouve que c'est un peu dommage qu'on n'ait pas déjà une première information pour savoir où on en était, on l'avait déjà demandé lors des deux dernières Communautés d'Agglomération, et qu'il serait bon que ce soir il y ait une motion de présentée et d'envoyée aux Députés et aux pouvoirs publics pour pouvoir défendre nos intérêts. Je pense que ce sera trop tard lors du prochain Conseil d'Agglomération, puisque le budget 2010 sera voté et que les orientations sur la taxe professionnelle seront faites. Je pense que c'est le dernier soir, avec notre Communauté d'Agglomération, que nous avons encore la possibilité de pouvoir intervenir.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, j'entends bien. Cela dit, on a bien eu votre courrier, cela dit, les démarches sont faites, actuellement cela se traite au niveau national, cela ne se traite pas ici, au niveau local. Alors moi je veux bien que l'on fasse une motion supplémentaire, mais je sais que l'ensemble des associations, l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France, l'AdCF, tout le monde est intervenu. Alors bon, on peut... je ne veux pas dire pour se faire plaisir, mais on peut faire une motion ce soir, sachant que tout cela, bien sûr, les questionnements que tu as, nous les avons tous. Tout le monde est très inquiet. J'ai vu que même le maire de Lons-le-Saunier, le Député-Maire de Lons-le-Saunier qui est le Président de l'AMF, était lui aussi très inquiet. Nous sommes tous très inquiets. Moi, je vais être clair avec vous, ce n'est pas parce qu'on va faire une motion ce soir que cela changera les choses au niveau national, parce que tout a été fait, déjà. Nous l'avons dit, il y a des commissions spécialisées à l'AMGVF qui rencontrent les Ministères, qui ont dit, nous sommes allés en délégation aussi dire toutes nos craintes aux Ministres concernés, tout cela a été dit.

Maintenant, cela dit, je pense qu'effectivement on peut refaire une motion qui puisse satisfaire tout le monde en disant que... redire notre inquiétude, mais je ne voudrais pas que vous pensiez que nous n'avons rien fait. Non, au contraire, moi j'ai écrit au niveau de l'AMGVF, j'ai toujours été très actif, Gabriel BAULIEU pourrait dire qu'au niveau de l'AdCF c'est pareil, au niveau de l'Association des Maires de France, c'est aussi pareil, et tout le monde est inquiet par rapport à cela.

Cela dit, je n'ai pas le sentiment que le message est bien entendu pour l'instant, simplement, je crois que cela a été tout de même un des grands sujets de débat lors du dernier congrès des maires de France qui se sont trouvés tous très mobilisés par rapport à cela, et j'insiste bien, et c'est pour cela que moi je souhaiterais que l'on fasse quelque chose qui soit consensuel, ce n'est pas les maires de Gauche ou du Centre contre les maires de Droite, ce n'est pas cela.

Le débat va de l'UMP, je dirais, à toutes les Gauches en passant par le Centre, le nouveau Centre, le Modem, tout le monde. Voilà. Donc moi, je veux bien que l'on fasse une motion, préparer une motion et qu'on la fasse voter à la fin de cette réunion, parce que c'est une vraie inquiétude, c'est une vraie inquiétude !

**M. LIME.-** Je crois qu'il y avait deux questions, enfin il y a deux questions. La première : je ne suis pas obligatoirement sûr que tout le monde ait bien compris aujourd'hui les évolutions de la taxe professionnelle.

**M. LE PRESIDENT.-** Parce qu'on ne les connaît pas toutes encore, ce n'est pas fixé.

**M. LIME.-** Je n'ai pas dit que tout était fixé, mais cela aurait été bien, depuis le mois de septembre, que sur 5 ou 10 minutes... c'est tout de même la principale recette de notre Agglomération. Moi j'entends des chiffres, j'entends tout et n'importe quoi, j'essaie de suivre un petit peu, c'est tout de même extrêmement compliqué de comprendre un petit peu comment cela va se passer. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve d'ici un an ou deux en nous disant qu'on a perdu X % pour des raisons et c'est scandaleux. Je préfère que l'on soit à l'offensive avant plutôt qu'en train de pleurer après.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais...

**M. LIME.-** C'est pour cela que - attends, je finis - d'avoir eu quelques petites explications sur 5 ou 10 minutes de nos responsables pour nous expliquer comment évoluer cette réflexion aurait été, il me semble, intéressant.

La deuxième chose : je ne dis pas que personne ne fait rien, mais chaque fois que l'on fait une motion je n'ai pas l'impression qu'on rame dans le vide, pour moi en tout cas, et que ça montre aussi d'une façon consensuelle l'inquiétude qu'il peut y avoir, et c'est la multiplication des signes qui font qu'on arrive à faire bouger un certain nombre d'orientations entre les discussions d'il y a un mois où on nous disait qu'on ne bougeait pas et aujourd'hui qu'il semblerait qu'il y ait des éléments qui soient en train d'évoluer, c'est parce que justement il y a eu de multiples interventions.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, alors...

**M. LIME.-** Et que notre intervention me semble quelque part, y compris trouver un consensus dans une motion.

**M. LE PRESIDENT.-** Je vais te répondre qu'il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées, d'ailleurs ce congrès des maires qui fut un congrès tout de même un peu... comment dire ? Vif. Cela montre bien que tout cela a été pris en compte. Alors je ne veux pas te faire le reproche d'arriver en retard, mais j'ai dit en début de séance que le 9 décembre, justement, venaient ici des spécialistes de l'AdCF pour nous expliquer effectivement d'une façon très précise, le 9 décembre, très précise quelles étaient les évolutions à attendre pour la taxe professionnelle. A attendre avec beaucoup de points d'interrogation, parce que tu l'as dit toi-même, les choses changent quasiment chaque jour, et pour l'instant on nous dit que l'on sera compensé effectivement à l'euro près. Ça, on sait tous ce que cela veut dire d'être compensé à l'euro près. Encore même si c'est vrai la première année, les années suivantes tu n'es plus compensé à l'euro près, tu es décompensé les années suivantes.

Et même les industriels, il se trouve que j'ai rencontré hier matin au Sénat où j'étais invité pour parler à un certain nombre d'industriels, je les ai rencontrés, ils sont eux aussi très inquiets, très très inquiets, parce qu'ils disent, ils savent bien en plus que cette taxe qui va être supprimée et qu'elle sera remplacée par autre chose. Tout le monde est inquiet, effectivement, par rapport à cela. Alors ce que l'on sait, c'est que pour l'instant on a fait un certain nombre de calculs que l'on pourrait effectivement présenter, mais c'est compliqué, parce que ça change, ce qu'on a fait il y a un mois ou un mois et demi n'est plus vrai aujourd'hui, c'est difficile ! Et de toute façon je peux te dire dès maintenant, ce n'est pas dans 2 ans, dès maintenant, que toutes les collectivités dont la nôtre vont avoir de graves difficultés suite à la réforme de la taxe professionnelle. Ce n'est pas dans 2 ans, c'est dès maintenant on peut le dire, qu'il y aura des difficultés.

L'objectif, vous le savez, il est clair, c'est de faire faire plus aux collectivités, alors on va nous transférer des sommes, peut-être même à l'euro pour l'euro, effectivement, et ensuite on nous transférera des responsabilités. Parce que quand on vous transfère une responsabilité et que vous êtes compensé à l'euro près, c'est bien, mais ensuite, ce qui amène la taxe professionnelle, c'est qu'il y avait un dynamisme, et qu'ensuite les recettes à l'année X elles augmentaient à l'année X + 1, mais bien sûr là, les recettes n'augmenteront pas ou très peu, enfin on a peur qu'elles n'augmentent pas ou très peu, mais les dépenses, elles, elles augmenteront, et on se dirige tout droit tout de même vers une colonne supplémentaire, je crois qu'il faut aussi le dire. Mais oui, il faut le dire, mais c'est ça l'objectif, c'est de faire payer plus, d'augmenter l'impôt sur l'habitant. Moi je dis cela parce que c'est la réalité, c'est la réalité ! Et nous, nous avons pris l'engagement, au dernier mandat, de ne pas l'augmenter. Là, nous avons dit que nous allions continuer dans cette direction, mais moi je ne peux jurer de rien ! Parce qu'après, nous aurons aussi à choisir peut-être entre l'immobilisme, l'immobilisme total, voire le recul, ou un développement supplémentaire avec des recettes nouvelles. Mais on sait bien aujourd'hui en plus que les impôts, entre autres les impôts sur l'habitant, ils sont très élevés, et qu'on ne peut pas augmenter. Sauf qu'actuellement on nous pousse tous dans cette direction-là, que ce soit les villes, les communautés d'Agglomération, les départements, voire les régions.

Christophe, pour répondre, moi je veux bien que l'on fasse une motion, mais je ne voudrais pas que vous pensiez qu'on n'a rien fait, on a fait tout cela, et il y aura une réunion le 9. Mais dès aujourd'hui je vous fais part de ma très grande inquiétude, très très grande inquiétude, comme sont inquiets tous les maires. J'étais hier avec un conseiller municipal de Versailles dont le maire n'est plus Etienne PINTE, mais dont le maire maintenant est François DE MAZIERES qui connaît bien Besançon d'ailleurs, et ce conseiller municipal de Versailles me disait – ce n'est pas du tout la même couleur politique, Versailles -, il me disait qu'il avait exactement les mêmes craintes que nous. Donc cela traverse tout l'échiquier politique, même le Député-Maire, notre ami PELISSARD, le Maire de Lons-le-Saunier, il a exactement les mêmes craintes, enfin c'est peut-être un peu plus modulé, mais enfin, au fond il a les mêmes craintes.

Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Oui, Monsieur le Président, je pense qu'il ne faut tout de même pas dramatiser. Il faut tout de même se dire une chose, c'est qu'on est tous comptables...

**M. LE PRESIDENT.**- Si, moi je dramatise, c'est très grave !

**M. ROSSELOT.**- Attendez, on est tous comptables de l'avenir de l'économie et notamment de l'industrie française, que ce soit l'Etat ou les collectivités locales qui ne peuvent pas s'affranchir de l'avenir de notre industrie et des charges qui pèsent sur elles. Parce que, disons le tout de suite, ce n'est pas l'élément unique des délocalisations, la taxe professionnelle. Vous l'avez déjà dit, mais c'est un des éléments importants, et quand il n'y aura plus d'industries en France, on n'aura plus de débat comme celui qu'on a en ce moment sur la taxe professionnelle.

Moi, je crois que cela ne change pas tous les jours, je crois que le premier Ministre... enfin j'ai lu vite fait son allocution d'hier, a au contraire manifesté une très grande constance. Vous parlez du dynamisme de la taxe professionnelle, on sait aujourd'hui que les bases, que l'assiette de la future contribution économique territoriale qui va se substituer à la taxe professionnelle, c'est d'une part le foncier, il n'y a rien de plus simple, de plus clair, de plus transparent, le foncier bâti, et d'autre part la valeur ajoutée. Or il est démontré que de ce point de vue l'impôt sur la valeur ajoutée est plus dynamique que la taxe professionnelle, on ne peut donc que se féliciter. L'impôt sur la valeur ajoutée a augmenté de 4,5 % en 5 ans alors que la TP a augmenté de 3 % avec les bases que l'on connaît sur l'investissement.

Bon, je crois qu'il y a au moins une chose, il y a une constante, c'est que cela fait des décennies que de Droite ou de Gauche on dit que c'est un impôt antiéconomique, un impôt imbécile, qu'il faut transformer la taxe professionnelle. Tout le monde l'a dit, à Gauche ou à Droite, personne ne l'a jamais fait pour soulager notre industrie, bon, eh bien c'est en voie de se faire, et c'est substitué par des bases qui, comme la valeur ajoutée, à mon avis, ne perdent rien en dynamisme pour les collectivités locales. Voilà au stade des principes, maintenant on va voir l'exécution.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, je ne partage absolument pas l'optimisme de Jean ROSSELOT, pas plus d'ailleurs que la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, des maires de France.

**M. ROSSELOT.-** Non, non !

**M. LE PRESIDENT.-** Et j'aurais envie de vous répondre, mais là je vais partager un peu le boulot avec Gaby, je vais laisser Gaby te... puisque nous avons la même analyse là-dessus, je vais te laisser Gaby, répondre là-dessus.

**M. BAULIEU.-** Finalement, Christophe, on aura au moins un bout de débat ce soir sur le sujet, mais moi je suis, à l'égard de ce qui se passe en matière de fiscalité en général, et ce n'est pas d'aujourd'hui, sidéré que l'on fonctionne selon un principe qui consiste à dire que nous avons des déficits publics qui croissent de manière colossale, et pour se donner les moyens de tendre vers l'équilibre nous diminuons la ressource, et ce n'est pas le début de l'opération que cette décision-là en France. Mais il y a une responsabilité majeure de ceux qui ont la charge de la gestion de l'Etat dans ce pays sur l'état des finances publiques d'Etat. Il ne s'agit pas d'accabler les collectivités, ce qui est en train de se faire. J'avoue, comme élu local, que je ne supporte pas ce genre de procès d'intention qui est fait, que les collectivités locales soient responsables des déficits publics. Les collectivités locales ont un endettement, mais un endettement maîtrisé pour une raison simple, elles sont tenues d'équilibrer leur budget à l'année. Si, en France, on avait le courage de faire ce qu'a fait l'Allemagne, de mettre dans la loi constitutionnelle un seuil qu'on ne doit pas dépasser en matière de déficit public, ce serait peut-être une première mesure intéressante dans ce pays.

Donc pour ma part, je considère que ce qui se fait actuellement en matière de suppression d'impôts est dramatiquement irresponsable. C'est un premier point qu'il faut se dire, et qui conduira nécessairement, parce que je n'entends dire nulle part... on supprime la taxe professionnelle, on la supprime la taxe professionnelle, ou alors...

**M. ROSSELOT.-** On la transforme, ce n'est pas la même chose.

**M. BAULIEU.-** On la transforme pour la déplacer sur d'autres contribuables. Non, Jean, on a écouté avec intérêt ta démonstration. L'impôt sur le foncier, il existe actuellement dans les entreprises, il va demeurer.

On supprime la base investissement de la taxe professionnelle, tout comme on avait supprimé, et c'était déjà une erreur, c'est mon point de vue, la base salaires - je vais vous dire pourquoi - et on la remplace partiellement par un impôt sur la valeur ajoutée à taux national maîtrisé bas. Donc le dynamisme de la valeur ajoutée, les collectivités qui percevront tout ou partie de cet impôt sur la valeur ajoutée, ne le verront que partiellement.

Si je dis que ce n'est pas une bonne opération, c'est parce que nous perdons collectivement globalement dans ce pays de la ressource, et au nom de quoi ? J'ai parlé de la suppression de la base salaires, qu'est-ce que cela a eu comme effet sur l'emploi ? Puisque l'enjeu était, nous disait-on, de sauver l'emploi. Vous savez ce que, sur le territoire de l'Agglomération, cela maintient dans les caisses des entreprises ? A la louche, compte tenu du montant que l'on connaît pour l'Agglomération, j'y ajoute les taux du Département et de la Région, à la louche 45 M€ tous les ans qui restent dans les caisses des entreprises de l'agglomération. Combien d'emplois ? Qui peut le dire ? Personne ! On ne fait pas une moindre évaluation sur ce type de mesure. Et on continue, on continue en supprimant la barre investissement. Or, quand on a touché à la suppression de la base salaires, qui en a bénéficié ? Les entreprises qui ne sont pas exposées à la concurrence, puisque précisément ce sont d'abord les entreprises de services, vous savez parmi lesquelles on trouve notamment les grands bénéficiaires, je vous le livre en mille mais vous le savez mieux que moi : les banques entre autres choses. Je n'ai rien contre, mais nous savons tous qu'elles fonctionnent finalement pas si mal que cela.

Je ne vous donnerai pas ici les chiffres par exemple d'un groupe bancaire régional, mais vous irez les chercher, sur les montants du résultat et sur le coût de la participation à la taxe professionnelle, c'est révélateur ! Donc on fait du général où il faudrait faire du particulier. Sur la base d'investissement j'ai le même commentaire à faire. Il est faux d'affirmer que la taxe professionnelle est un boulet insupportable pour toutes les entreprises.

Il est juste de dire que dans le contexte actuel certains secteurs d'activité sont particulièrement exposés et sont fragiles. Or, face à cette situation, pourquoi diable n'aurions-nous pas des mesures individualisées ? Pourquoi n'aurions-nous pas des démarches de crédits d'impôts individualisées pour tenir compte des situations difficiles ? Vous savez qu'on peut le faire, on fait même de la situation de l'approche individualisée aux contribuables personnes physiques. On pourrait le faire auprès des entreprises, pourquoi on ne le fait pas ? La réalité, c'est qu'il s'agit là d'une démarche de principe, on va supprimer l'impôt puisque, à force de dire et de le répéter, je ne te ferai pas l'affront, Jean, parce que moi, à ta place, je ne répéterais pas ce qui a été dit de la taxe professionnelle, que c'est un impôt imbécile. Tu sais pourquoi cela a été qualifié ainsi, c'est une démarche très politique. Moi, je ne le répéterais pas.

Et ensuite de dire que tout ce qui touche à l'économie est un mauvais impôt, je nous invite simplement à réfléchir. Le plus bel impôt qui existe dans ce pays et support fiscal qui est vachement intelligent, c'est la taxe sur la valeur ajoutée. Donc dans ce pays, et il n'y a pas qu'ici, chaque fois qu'on crée de la richesse on est taxé, est-ce que par voie de conséquence on va se refuser partout à créer de la richesse ? Qui a un revenu est taxé, on taxe le revenu aussi, qui a des biens est taxé, on taxe la succession, et si ce n'est pas cela, qu'est-ce qu'on va taxer ? Si ce n'est pas à l'endroit où il y a des ressources, des revenus, de la richesse, du patrimoine, qu'allons-nous taxer ?

Donc moi, je m'élève avec force en tant que citoyen contre ces démarches qui consistent à dire que ceci serait un impôt injuste, etc. Mais tout le monde, individuellement, aspire à payer moins d'impôts, je ne fais le reproche à personne, à aucune organisation professionnelle, de dire : « j'aimerais obtenir la suppression de l'impôt », mais les élus en charge de l'intérêt général devraient savoir fonctionner avec plus de discernement. Donc sur ce registre, moi je l'ai dit une fois ici à cette tribune, qu'il était peut-être temps de réhabiliter l'impôt, je le répète volontiers ce soir. Nous avons un vrai problème de ressources, pour les services publics, nous avons un vrai problème d'attente de la collectivité en général. Qui, dans sa commune, qui, sur le territoire national, n'entend pas les sollicitations, les demandes ?



Je ne voudrais pas prendre trop de temps, mais dans nos communes nous savons tous qu'est-ce qu'était l'assainissement il y a 20 ans, il y a 30 ans, qu'est-ce que c'est aujourd'hui, qu'est-ce que c'était que la charge scolaire il y a 20 ans, il y a 30 ans, qu'est-ce que c'est aujourd'hui, qu'est-ce que c'est l'accueil de la petite enfance aujourd'hui, qu'est-ce que c'est aujourd'hui, qu'est-ce que c'est, il y a 20 ans, la culture, les loisirs, les sports dans nos communes, qu'est-ce que c'est aujourd'hui. Vous pouvez prendre toutes les lignes de l'action publique, partout où la société attend les collectivités, et on a pu voir que même les plus grands groupes attendaient l'Etat dans certaines circonstances il n'y a pas si longtemps.

Donc ayons l'audace et le courage de dire que la dépense publique ce n'est pas honteux, que la dépense publique sert l'intérêt général, on a une ardente responsabilité de ne pas faire n'importe quoi, de ne pas solliciter n'importe quoi, mais dans l'état de nos finances publiques, c'est vrai que moi, comme citoyen engagé, je ne peux pas partager des mesures qui consistent à dire : « privons-nous de ressources », ce n'est pas responsable, ce n'est pas équitable même envers tous les contribuables parce qu'il m'est arrivé, comme dirait Jean-Yves PRALON, dans ma petite commune d'écrire dans le bulletin d'informations municipal il y a déjà quelques mois, que tout cela, Mesdames, Messieurs, cela va se terminer sur nos taxes d'habitation, et vous pouvez faire comme vous voulez, vous pouvez faire toutes les démonstrations.

D'ailleurs, je vais prendre encore 30 secondes pour évoquer la réforme en question, il se pourrait bien que nous, intercommunalités, dans nos ressources, on retrouve nos billes, il se pourrait, à force de transferts de taxes d'habitation, de taxes foncières sur le bâti venant du Département ou de la Région, et puis un bout de la taxe sur la valeur ajoutée, il est possible que nous retrouvions nos billes. Mais vous avez vu où elles seront les billes, et vous avez vu où, comme le rappelait le Président tout à l'heure, face à la dynamique des charges, on devra donner de la dynamique sur la ressource, eh bien on ira solliciter l'habitant. Il faut le dire tout simplement, c'est cela la réalité. Moi, je ne suis pas à distribuer les bons ou les mauvais points, mais notre responsabilité collective nous pose là-devant. Moi, j'ai une opinion, je vous la livre.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

**M. ROSSELOT.-** Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.-** Attendez. Vous aurez la parole. Je remercie Gabriel BAULIEU car nous avons déjà eu cet échange mais je tenais à ce que ce soit lui qui le fasse, ce discours, parce qu'on ne peut pas le taxer de discours politique, c'est le discours du réalisme, c'est le discours que se posent tous les maires de France, de la France entière quels qu'ils soient. De toute façon, actuellement, la démarche, les démarches que nous connaissons vont consister à faire payer plus l'habitant, c'est cela qu'il faut dire, car même si nous nous y retrouvons, le Département et la Région ne s'y retrouveront pas, et les subventions, les aides qu'ils nous apportaient, ils ne pourront plus les apporter non pas parce qu'ils ne le voudront pas, simplement parce qu'ils ne le pourront pas.

Et puis, il faut tout de même aussi... on ne peut pas, comme tu dis, supprimer la ressource, mais comment on va finir par payer ces milliards d'euros de déficit que nous avons ? Il y a un moment où il faudra trouver l'argent quelque part. Et quel est, effectivement, en matière d'emplois, l'impact de toutes ces mesures ? Il n'a pas été bon, et quand Gaby dit qu'il faudrait effectivement faire quelque chose de plus sélectif, disons-le, il y a des entreprises dans la micromécanique ici qui souffrent, et c'est vrai qu'une entreprise qui investit dans de la commande numérique, dans des machines avec des fibres, comment on appelle cela ? Je ne sais plus, peu importe. De l'électroérosion, oui, c'est ça. Pour faire de l'électroérosion, cela coûte de l'argent, et là il y a une compétition mondiale, on devrait pouvoir trouver un dispositif qui permette effectivement de venir en aide à ces entreprises, souvent petites et qui sont en difficulté.

Par contre, quand des banques régionales ou d'autres sociétés font des bénéfices importants, pourquoi se priver d'aller prendre de la ressource là-dessus alors que l'on sait très bien que la ressource qu'on ne prendra pas là, nous, nous en aurons besoin, parce que dans nos communes nous avons de plus en plus de demandes et que nous devons aller chercher sur l'habitant, et l'habitant qui déjà n'en peut plus. Parce qu'effectivement, on voit bien comme cela a évolué par rapport à hier et ce qu'on nous demande aujourd'hui, et j'ai même envie d'ajouter à ce que dit Gaby, ce que l'on devra proposer pour demain, et nous ne nous mettons pas en position pour préparer demain, alors que demain ce sera encore plus dur qu'aujourd'hui.

C'est pour cela que moi je trouve que vraiment, par rapport à cela, que ça ne va pas. Un seul exemple pour terminer, parce que je partage - et on a eu cette discussion les deux lundi - totalement ce que tu dis, l'histoire, enfin le fait de dire qu'il n'y a plus de lien fort entre le territoire et l'entreprise, comment, demain, vous allez aller installer, par exemple, une base de logistique si cela ne rapporte rien à la commune ? On a déjà été obligés, ici, de mettre une taxe, enfin pas une taxe mais une recette supplémentaire pour encourager les communes à accueillir les entreprises plutôt que de construire. Demain, quand vous aurez une base de logistique, personne n'en voudra, ça fait du bruit, les camions ! Vous irez installer demain une usine à béton, vous irez installer demain une usine qui fait du découpage s'il n'y a plus de liens entre. Le maire de Lyon que nous avons rencontré il y a quelque temps disait : « si demain il n'y a plus ce lien entre l'entreprise et le territoire, la chimie, vous allez la mettre où, la chimie ? » Qui est-ce qui va vouloir une usine chimique à côté de chez soi si quelque part cela ne rapporte rien à sa commune ?

Donc je crois que ça, c'est vraiment, cette réforme, c'est une réforme imbécile. Oui, il faut aider les entreprises, il faut les aider, il y a des entreprises qui souffrent, des petites entreprises. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les aider, mais il faut qu'on ait plus de discernement dans les aides parce qu'il y a des entreprises qui ont besoin d'être aidées, il y en a d'autres qui n'ont pas besoin d'être aidées, voilà, et la réforme qui est là est une mauvaise réforme, et d'ores et déjà je vous le dis, cela se retrouvera, et tu l'as dit Gaby, tu l'as dit après moi et je le redis à nouveau pour confirmer, cela se retrouvera dans quelques années. Malgré tous les efforts que nous ferons cela se retrouvera dans une colonne supplémentaire qui s'appellera taxe d'habitation sur les communes de toutes les agglomérations de France et de Navarre.

D'ailleurs, je vous signale qu'un certain nombre y ont déjà été contraints, et il y a un certain nombre de communautés d'agglomérations qui ont déjà... je crois d'ailleurs qu'à Dijon, je ne suis pas sûr qu'à Dijon, et même à Pontarlier, voilà. Pontarlier, on ne peut pas dire que ce soit une ville qui soit mal gérée. Voilà. La communauté de communes du Larmont, ils ont remis la taxe d'habitation, je crois qu'ils l'ont mise à Dijon, ils l'ont remise à Mulhouse, à Rennes aussi, ça commence... on va bientôt finir par être une exception. Tant mieux, pour l'instant.

Mais je dis que je préfère que ce soit Gaby qui dise cela, je partage totalement ce qu'il a dit, parce qu'au moins, là, on ne peut pas dire que c'est un discours engagé politique. Engagé, certes, mais pas engagé politique.

Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Oui, intéressant comme débat, mais encore une fois...

*(Rires dans l'assemblée)*

**M. ROSSELOT.**- Oui, mais c'est la démocratie ! C'est la démocratie !

Encore une fois, je ne vous suis pas et je pense que vous tombez dans l'alarmisme. Si la suppression de la base salaires, en 1999, que Jean-Louis FOUSSERET a votée.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, absolument, oui.

**M. ROSSELOT.-** Cette proposition que Gabriel conteste, donc vous n'êtes pas quand même d'accord sur tout. Vous n'êtes quand même pas d'accord sur tout.

**M. LE PRESIDENT.-** N'essaies pas de nous opposer, c'est très maladroit.

**M. ROSSELOT.-** Attendez ! Vous avez votre histoire, vous n'êtes pas d'accord sur tout ! Vous avez voté la suppression de la base salaire et Gabriel dit que c'était une erreur ; bon, il ne faut quand même pas nous la faire non plus ! Voilà ! Et si... non, il ne faut pas nous la refaire ! Le bras dessus / bras dessous, cela ne marche pas pour tout le monde. Moi, je me rappelle que vous avez voté la suppression de la base salaire.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais ce n'est pas le sujet, ce soir.

**M. ROSSELOT.-** Ce n'est pas le sujet...

**M. LE PRESIDENT.-** Le sujet, Monsieur ROSSELOT, c'est que j'ai voté cette taxe-là en 1998 / 1999 parce que je pensais, nous pensions tous, que cela allait créer des emplois, et aujourd'hui je constate que cela a été une erreur parce que cela n'a pas créé d'emplois, et donc je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Gabriel BAULIEU, voilà !

**M. ROSSELOT.-** Alors, si je peux continuer, cela n'a pas enfoncé l'emploi, d'ailleurs DSK était si mauvais que c'est aujourd'hui un des plus grands responsables financiers de la planète. Non, moi je conteste sincèrement, et ce n'est pas politique, ce que je dis, je conteste...

*(Rires dans l'Assemblée)*

**M. ROSSELOT.-** Non, non.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, ce n'est pas politique du tout !

**M. ROSSELOT.-** Non, mais vous le verrez. Je conteste qu'on aille vers un transfert sur la taxe d'habitation. Je dirai à Gabriel que j'ai écouté avec intérêt, qu'il ne faut pas tout mélanger. Moi, je crois aussi à l'utilité de la dépense publique locale, le problème c'est de couvrir la dépense, et pour couvrir la dépense, il faut trouver des impôts. Mais le problème de toute la science fiscale, c'est de trouver des impôts qui, tout en alimentant les caisses publiques, ne découragent pas l'activité économique, et justement, si la TVA a été exportée dans le monde entier comme technique fiscale d'invention française, c'est qu'elle a cette grande caractéristique d'alimenter pour une part très large, presque la moitié, les caisses de l'Etat, tout en fouettant l'économie, en encourageant la modernisation des équipements alors que la taxe professionnelle c'est tout à fait le contraire, elle rapporte de l'argent et décourage la modernisation des équipements. C'est tout le problème, c'est tout ! Et c'est comme ça que l'on perd les industries, et pour cela que l'on transforme la base du côté de la valeur ajoutée.

D'ailleurs, je ne vous comprends pas, justement, la valeur ajoutée va permettre de lutter contre une injustice. L'injustice, elle était où ? L'essentiel était supporté par les industries. On est dans un pays industriel, la mécanique, la micromécanique. Et les services, notamment les banques, - vous devriez être contents - n'étaient pas concernées par la taxe professionnelle dans son modèle aujourd'hui.

Avec la substitution de la valeur ajoutée comme base, elles vont être concernées, donc c'est à la fois plus dynamique et plus juste ; qu'est-ce que vous voulez de plus ? Et ce n'est pas politique, ce que je dis, mais ce n'est pas du tout, vous verrez, qu'est-ce que vous voulez de plus ?

**M. LE PRESIDENT.-** Je constate simplement qu'ici nous sommes... il y a une personne qui est très forte, c'est Jean ROSSELOT, et que l'ensemble de l'Assemblée, quand même...

**M. ROSSELOT.-** Je n'ai pas dit ça ! Si c'est toute la réponse...

**M. LE PRESIDENT.-** Je constate simplement...

**M. ROSSELOT.-** Ce n'est pas une réponse, Jean-Louis, ce n'est pas une réponse, ça !

**M. LE PRESIDENT.-** Je constate simplement qu'ici, si j'en juge par les applaudissements qui ont ponctué la fin des propos de Gabriel BAULIEU, nous sommes plutôt globalement...

**M. ROSSELOT.-** Peut-être, mais à l'applaudimètre.

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas l'applaudimètre. Ces applaudissements, il faut considérer qu'ils sont le résultat d'une grande inquiétude de la part des maires et des élus de cette agglomération, comme de la France entière.

**M. ROSSELOT.-** Contestez ce que j'ai dit ! Contestez-le, contestez-le !

**M. BAULIEU.-** Ce que je voulais ajouter à la fin du propos, dans mon propos de tout à l'heure j'ai indiqué pourquoi cette démarche sur la valeur ajoutée était de portée limitée, parce que c'est très encadré dans le projet tel qu'il est aujourd'hui. S'il s'était agi de la réforme en profondeur de la taxe professionnelle, peut-être même de la transférer totalement avec la responsabilité du taux aux collectivités qui la collectent sur la valeur ajoutée, certes, cela exposait les collectivités aux aléas de la valeur ajoutée, mais tous ceux qui font preuve d'imagination auraient pu imaginer aussi un fonds de régulation, etc. Mais il y aurait eu là une vraie logique dans le sens que tu exprimes. Là, sur ce qui est fait, l'essentiel du transfert, on le sait, ne sera pas sur cet impôt-là. D'ailleurs, très franchement, on sait que ce n'est pas ce qui est attendu par ceux qui demandaient la suppression. Je regrette, mais on aurait pu, c'est vrai, dans la réforme, l'imaginer autrement et rester sur le domaine économique et notamment, et pourquoi pas, et peut-être même exclusivement, sur la valeur ajoutée. Je nuancerai simplement l'effet de la TVA sur l'investissement, parce que si les entreprises suivent bien...

**M. ROSSELOT.-** Tout est là.

**M. BAULIEU.-** Non, Jean. Si les entreprises suivent bien leur déclaration mensuelle de la TVA, il ne faut pas investir pour récupérer de la TVA, il faut avoir un peu plus de discernement que cela, mais je sais que les commerciaux l'utilisent, mais dans l'entreprise ce n'est pas cela qu'on fait.

**M. LE PRESIDENT.-** Claude.

**M. VOIDEY.-** Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Il me semble qu'ici on est sur les bancs de l'Assemblée Nationale, alors j'aimerais que l'on continue l'ordre du jour, s'il vous plaît.

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, nous ne nous sommes pas trompés de débat. Simplement, Monsieur le Maire, que dans une Assemblée comme la nôtre, l'ensemble des collègues s'interrogent sur ce que sera demain, ce que seront demain les finances de leur assemblée, je crois que ce n'est pas se tromper de débat, c'est au contraire être très responsable, et de vouloir faire comme si ça n'existait pas, ce serait au contraire, je m'excuse de te le dire, très irresponsable, parce que je pense que nous devons nous interroger. Après, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, mais si aujourd'hui on dit : « allez, on passe à l'ordre du jour suivant, "Ajustement technique suite à une procédure de recrutement" », c'est important, certes, mais c'est important qu'on ait ce type de débat-là parce que demain on va être confronté à cela.

D'ailleurs, je voudrais simplement vous faire remarquer que celui qui a ouvert le débat, ce n'est ni Gabriel BAULIEU, ni moi-même, c'est Jean ROSSELOT qui a ouvert le débat.

**M. ROSSELOT.-** Il a vraiment bon dos !

**Mme GELIN.-** C'est Christophe LIME.

**M. LE PRESIDENT.-** Il y a Christophe LIME, oui, d'accord.

**M. ROSSELOT.-** Je peux en supporter !

**M. LE PRESIDENT.-** Christophe LIME avait posé des questions.

*(Rires dans l'assemblée)*

**M. LE PRESIDENT.-** Je considère tout de même que le débat est clos, et je pense que ce n'est pas du temps de perdu, au contraire.

**M. LIME.-** Monsieur le Président, puisqu'on a parlé de motion, donc est-ce qu'on fait une proposition de motion ?

**Plusieurs intervenants.-** Non !

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, alors, je vais mettre au vote. Quels sont ceux qui souhaitent que l'on fasse une motion ? Qu'ils lèvent la main. 15.

Manifestement nous ne sommes pas majoritaires, donc cette motion... mais je voudrais vous redire tout de même que nous nous sommes préoccupés de cela, même sans cette motion.

Simplement une petite information pour vous dire que l'Europe a désormais un Président et que Herman VAN ROMPUY, le premier Ministre Belge a été désigné Président de l'Union Européenne, et que la Commissaire Européenne au Commerce, Catherine ASHTON, est désormais Haut Représentant pour les Affaires Etrangères. Voilà.

Maintenant nous passons donc au point suivant, Gaby, ajustements techniques.

Rapport n° 1.2.1 – Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

**M. BAULIEU.**- Très rapidement sur ce rapport 1.2.1. Tout est dit dans le résumé, donc faisant suite à une mise en disponibilité d'un agent, le poste de chargé de mission filière innovation au sein de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement est devenu vacant. Il est proposé de retenir la candidature d'un agent non titulaire et de définir les conditions de son contrat.

C'est l'objet de cette délibération ; la personne étant titulaire d'un doctorat et bénéficiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'innovation informatique notamment.

**M. LE PRESIDENT.**- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.  
Poste suivant, Evolis Ville.

**Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements**

Rapport n°2.1 – Avenant n° 13 à la DSP : Evolis Ville

**M. ROY.**- Ce rapport s'inscrit dans le schéma d'accessibilité du réseau GINKO approuvé en février dernier. Il est proposé d'anticiper sur la mise en conformité tarifaire. La proposition est que le service Evolis adopte les tarifs et l'ensemble de la gamme tarifaire du réseau GINKO classique à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, telle que présentée au bas de la page 23. En conséquence, ce rapport propose la passation d'un avenant n° 13 à la DSP de KEOLIS Besançon, cet avenant dont la mise en œuvre est prévue le 1<sup>er</sup> janvier n'entraîne pas de modification de contribution financière forfaitaire.

Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur CONTOZ.

**M. CONTOZ.**- Je m'excuse d'intervenir, Monsieur le Président, après le débat que l'on vient d'avoir, mais simplement une question. Quand avez-vous envisagé de nous tenir au courant des évolutions du dossier TCSP ? Cela me paraît important qu'on le fasse, on est délégués communautaires, on est questionnés dans nos communes, et voilà, je crois qu'il serait important qu'il y ait un rapport d'étape, que l'on puisse à nouveau débattre.

**M. LE PRESIDENT.**- Le rapport d'étape aura lieu au prochain Conseil d'Agglomération, puisque vous savez que je dois... il y a des études complémentaires qui ont été demandées pour étudier les possibilités pour s'affranchir des Lignes Aériennes de Contact, que tout cela est en cours, qu'il y a une réunion technique qui doit avoir lieu le 9 décembre, je crois, et je dois rencontrer le Préfet. Donc je pense qu'au prochain Conseil d'Agglomération nous pourrions en discuter, voilà.

Pour l'instant, je n'ai pas d'élément nouveau, la seule chose que je peux vous reconfirmer, c'est que je serai toujours aussi clair et que je respecterai ce que j'ai toujours dit. Voilà.

Ensuite, rapport suivant.

## Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de Vie

### Rapport n°4.1 – Avenant pour l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs

**M. GUILLEMET.-** Le rapport 4.1, c'est un avenant pour l'étude de valorisation et de protection des collines de la vallée du Doubs. Le présent rapport vous présente un avenant de 3 436,66 € afin de prendre en compte, dans le cadre de la première phase de diagnostic, l'intégration de la commune de Larnod au périmètre de l'étude. C'est un avenant de 2 % du montant du marché.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ?

5, sports, tourisme.

## Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

### Rapport n°5.1 – Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux (lots n°2 à 17)

**M. PRALON.-** Le rapport 5 concerne la Cité des Arts et de la Culture, et plus particulièrement l'autorisation à donner au Président pour la passation des marchés de travaux ainsi que leur signature. On vous fait le point dans ce dossier, on n'en parle pas beaucoup en ce moment, mais de l'avancement, j'allais dire qu'il ne se dit rien mais le dossier avance bien, très bien même. On vous fait le point sur le plan administratif du projet, on vous dit qu'on est au stade du dossier de consultation, donc les offres ont été reçues, elles sont en train d'être analysées et l'attribution des marchés est prévue le 27 novembre en Commission d'Appel d'Offres. Dans ce rapport, on vous dit que maintenant tous les obstacles qu'on avait pu rencontrer au fur et à mesure de l'avancement du dossier, tant sur le plan financier que sur le plan du foncier, sont en voie d'être réglés. Le million qui manque dans le plan de financement pourrait être une des raisons qui ferait que l'on peut décaler l'auditorium, certains studios de répétition. Simplement, j'ai bon espoir, dans la conjoncture actuelle, que tout cela puisse se réaliser dans la même tranche, donc j'allais dire qu'aujourd'hui rien n'empêche le Conseil de Communauté de se prononcer sur la passation de l'ensemble des marchés de travaux de la Cité des Arts et autoriser son Président, comme je l'ai dit, en tant que coordonnateur du groupement de commandes à signer les marchés de tous les lots relatifs à la Cité des Arts, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution, engager les travaux pour le montant maximum cumulé de 28,02 M€ Hors Taxes, qui n'a pas changé depuis le stade de l'avant-projet détaillé, valeur septembre 2008, le cas échéant, actualisée selon la variation de l'indice BT01.

Donc voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, ce qu'on peut dire par rapport à cela, c'est qu'il y a eu un certain nombre de craintes concernant les coûts mais que là on est totalement rentré dans l'enveloppe, là c'est les prix des entreprises, donc on n'est pas... ce n'est plus sur des supputations, c'est au niveau des entreprises, et à cet égard je veux tout de même remercier d'une part Jean-Yves qui a suivi cela d'une façon très approfondie, avec les membres de sa commission, avec Frank MONNEUR, tout cela, et puis aussi remercier François JOSSE qui, en tant que coordinateur, a suivi avec les services de la Région et les services de la Ville, a suivi ce dossier. Il est loin d'être terminé, mais tout de même on est rentré dans l'enveloppe d'une façon très importante, et encore, nous serions même en dessous de l'enveloppe s'il n'y avait pas des difficultés sur le toit et la façade qui coûtent plus cher que prévu parce qu'entre autres on veut y intégrer du photovoltaïque, on reste dans l'enveloppe, et c'est donc tout de même quelque chose qui est important à signaler.

Alors Madame FAIVRE.

**Mme FAIVRE-PETITJEAN** Peut-on savoir où on en est dans la procédure d'acquisition du terrain par la Région puisque le terrain n'est pas encore...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est fait, je crois. Nous avons délégué notre droit de préemption à la Région, c'est fait, je pense. Pardon ? Ils délibèrent demain. Voilà.

Gérard

**M. GALLIOT.-** Oui, tout simplement évidemment moi je voudrais me féliciter, comme tout le monde, d'avoir pu tenir les enveloppes, c'est un bel exploit. Et puis en même temps je crois que ce sera un bel exemple de développement territorial, on amènera beaucoup la culture, mais n'empêche que l'on peut renouveler notre inquiétude devant le flou de nos recettes futures sur un équipement comme celui-ci. Nos recettes futures, c'est-à-dire qu'on aura collaboré évidemment au développement, on aura collaboré à la culture, maintenant, il ne faudrait pas que dans quelques mois on nous réplique que nous avons été dépensiers au nom de nos collectivités, parce que je crois que cela a été dit tout à l'heure, c'est tout de même important, et que si jamais quelques points de fiscalité venaient à arriver pour d'autres raisons, on ne puisse pas les retourner et les ramener politiquement dans un exemple qui serait totalement contre-productif.

Voilà, on est tous d'accord, mais il faudra tout de même s'en tenir à ce flou artistique devant les recettes fiscales des années à venir, et que ce ne soit pas un exemple contre-productif.

**M. LE PRESIDENT.-** Je pense que c'est un exemple plutôt productif puisqu'on s'est prononcé sur un projet et que ce projet, on l'a tenu. Alors bien sûr, le flou peut nous inciter aussi à ne plus rien faire, on peut ne plus rien faire et les difficultés, toutes les collectivités en auront, l'Agglomération, mais je crois que pour le Conseil Général aussi ce n'est pas facile non plus, me semble-t-il, d'après ce que je crois savoir. Donc effectivement, ce type de remarque, on pourrait le faire partout.

Bien, voilà donc où nous en sommes pour l'instant. Alors bien sûr, on profite peut-être, Gérard, aussi d'une certaine façon, malheureusement, de la crise, en tout cas nous sommes dans les clous.

Voilà, ensuite, il n'y a pas d'oppositions ? Je n'ai pas fait voter là-dessus, il faut peut-être voter, quand même !

Est-ce qu'il y a des opposition ?

Des abstentions ? Alors, les abstentions : 7. Vous pensez qu'on aurait dû dépenser plus ? Non, je ne sais pas, je vous demande.

*(inaudible)*

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord.

Ensuite, le rapport 5.2.



**M. PRALON.-** Le rapport 5.2 concerne l'attribution d'une subvention à la commune d'Avanne-Aveney pour la création d'une base canoë-kayak et l'aménagement d'un parcours nautique. Le résumé : la commune d'Avanne-Aveney, qui travaille en relation étroite avec la commune de Rancenay qui devrait délibérer prochainement, a donc sollicité l'Agglomération pour la contribution à l'investissement d'un projet de développement d'une base de canoë-kayak sur son territoire dans le cadre du fonds d'aide aux équipements culturels et sportifs. L'activité qui prendra appui sur un bâtiment d'accueil et un circuit en forme de boucle de 8 kilomètres sur la rivière empruntant le Doubs jusqu'à la double écluse, en gros 5 kilomètres, et le retour par le canal, 3 kilomètres. Ce projet est construit en partenariat avec le Comité Régional de Canoë-Kayak, l'association Sport 25 et le club bisontin du Sport Nautique. Les activités de randonnées en canoë-kayak seront proposées, elles s'adresseront à tous les publics (initiation, sportif, familial, touristique...), comme le veulent les critères qui ont été définis par la Commission Sports Culture.

Le fonds d'aide, on vous dit que sur le fonds d'aide il y avait un reliquat sur l'enveloppe de 60 000 € qui est de 50 000 € disponibles au jour d'aujourd'hui. Le projet qui a été présenté par la commune d'Avanne présente un intérêt pour le Grand Besançon, c'est heureux, parce qu'on a tout de même une opération qui se déroule aux portes de la ville, donc sur une commune périphérique, et donc propose la création d'une activité qui vient renforcer l'offre touristique le long de la vallée du Doubs qui a toujours été identifiée comme un axe structurant pour le développement touristique du territoire et qui favorise par là-même la réappropriation de la rivière par les habitants. De plus, il reprend le projet de développement d'un pôle kayak le long du Doubs sous une forme davantage en cohérence avec les politiques actuelles de l'Agglomération dans le domaine des randonnées et du développement durable.

C'est pourquoi il vous est proposé ce soir de soutenir ce projet et d'attribuer une subvention de 49 000 € à la commune d'Avanne-Aveney pour la création de cette base d'accueil de canoë-kayak.

**M. LE PRESIDENT.-** Ne prennent pas part au vote : DELMOTTE, TAILLARD et LETHIER.  
Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, allez-y.

**Mme VIONNET.-** Oui, Monsieur le Président, merci.

Mon intervention va rejoindre également le rapport 5.5.

Par les propos qui vont suivre je ne veux attaquer personne, mais je voudrais simplement comprendre quels sont les critères pour être accompagné par la CAGB, pourquoi les uns et pas les autres, pourquoi ici et pas là. Nous allons voter le lancement des travaux de la Cité des Arts et de la Culture : 28,2 M€ pour la CAGB, sur 48,66 M€, soit plus de 50 %, la base d'Avanne que l'on va voter tout à l'heure : 49 000 de la CAGB sur 144 500, soit un tiers. La révision des modes d'attribution des aides culture, tourisme et sports pourrait nous laisser entrevoir des possibilités, eh bien notre secteur semble, sauf erreur de notre part, carrément exclu du périmètre.

Je ne crois pas que nous ayons démerité, nous avons fait, je pense, tout ce que nous pouvions pour débloquer la zone de Marchaux / Chaudfontaine, et nous avons toujours, comme beaucoup ici, approuvé sans broncher ce qui nous était proposé.

Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité de Marchaux se bat depuis bientôt 2 années pour réhabiliter un ex-bâtiment de la DDE pour y loger ses pompiers sur environ 220 m<sup>2</sup> et y aménager une petite salle de sports d'environ 275 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> de vestiaire. Coût de l'opération : 1 315 375 € TTC avec en plus 100 000 € d'achat pour le bâtiment au Conseil Général. Cette somme se répartit de la manière suivante : 427 214 € pour les pompiers et 888 160 € pour la salle de sports.

L'aménagement pour les pompiers nous est exigé par le SDIS pour intégrer nos 20 sapeurs-pompiers au corps départemental, ils interviendront alors sur 7 communes dont Besançon en renfort sur la caserne de l'Est, et 4 autres communes de la CAGB. Sur cette partie nous avons seulement droit à l'aide de l'Etat avec la DGR à hauteur de 30 %. Pour la partie salle de sports, sur les 888 160 €, seul le Conseil Général nous a promis 100 000 €. Cette salle de sports nous semblait bien utile et raisonnable pour une commune de 1 030 habitants, mais c'était aussi un projet de secteur puisque les communes voisines n'ont pas et n'auront sûrement jamais un tel équipement.

Sur ce projet, la CAGB nous a alloué environ 15 000 € au titre des études. Nous avons en plus, pour l'instant, à financer 500 000 € de travaux de voirie pour la remise aux normes de notre grande rue.

Donc, Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, je vous annonce solennellement ce soir que sauf changement de dernière minute la commune de Marchaux, chef-lieu de canton, bourg-centre, renonce avec beaucoup d'amertume à son projet de salle de sports faute d'aides au financement. Nous ne pouvons pas nous endetter sur plus de 1 M€. Nos clubs sportifs continueront, comme l'a fait cette année le tennis de table en fusionnant avec une équipe de Planoise, de s'expatrier faute de structure locale, ce qui est franchement dommage et à l'inverse de ce que nous voudrions proposer à nos concitoyens, à l'inverse du Grenelle de l'environnement qui nous invite à limiter nos déplacements. Néanmoins, et dans un souci de civisme et d'égalité des secours pour tous, la municipalité réalisera la partie casernement des pompiers pour l'intégration au corps départemental.

Les petites communes ont-elles le droit de se développer ou doivent-elles attendre que la CAGB prenne en main la compétence équipements sportifs sur le territoire ? Parfois, certaines petites dépenses pour la CAGB semblent énormes aux yeux de nos petites communes.

Merci de m'avoir écoutée.

*(Applaudissements)*

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Madame le Maire.

Tu veux répondre, Jean-Yves ?

**M. PRALON.-** On peut répondre à Brigitte, parce qu'on l'avait déjà rencontrée dans ton bureau pour son projet, qu'il avait retenu toute notre attention. Simplement, c'était un projet tout de même plus complexe puisqu'il associait à la fois le centre de secours et la salle d'activités. Là, simplement, c'est que l'Agglomération, dans les critères qu'elle a définis dans les choix qu'on a été amenés à faire par rapport aux attributions sur le fonds de secteur, c'était, si vous voulez, de plus faire coller à la politique que l'on veut mener en matière de tourisme, parce que c'est tout de même là que l'on veut travailler sur le tourisme et sur l'enseignement musical, c'est de travailler, s'appuyer notamment sur les Rives du Doubs, avoir des projets structurants mais qui vont dans le sens des politiques que l'on mène en matière, donc je viens de le dire, de tourisme et d'enseignement musical, et c'est ce qu'on vous proposera tout à l'heure à travers le fonds d'aide aux équipements, parce qu'on s'est aperçu que les premières années, ce qui avait été défini en 2002, j'allais dire qu'on s'apercevait que c'était du coup par coup, ça manquait de lisibilité, ça ne collait pas, justement, aux politiques que l'on conduisait. Donc j'allais dire que le projet qui a été présenté concernant Avanne, c'est vrai que ce projet-là s'inscrit totalement... alors ce n'est pas un fait exprès, mais s'inscrit totalement dans le cadre de ce que nous, nous sommes en train de définir au niveau de la commission, et c'est un travail qui est mené depuis plus d'un an.

Donc je ressens bien ce que dit Brigitte, parce qu'on en a souvent discuté, mais là, on a un projet qui était plus difficile à faire accepter aux membres de la commission parce qu'il ne remplissait pas l'ensemble des critères que l'on s'était défini en matière de rayonnement, d'innovation, d'accès pour tous, etc. C'est tout cela qui a fait qu'il n'a pas été retenu.

**M. LE PRESIDENT.**- Moi, je voudrais redire les choses très clairement à Madame le Maire. Je lui donne acte d'être, par rapport au secteur de Chaudfontaine, aux côtés de la CAGB, entre autres pour le développement de la zone de Marchaux / Chaudfontaine. Simplement, je crois qu'il ne faut pas que vous vous fâchiez, vous pouvez être déçue, mais il faut que l'on dise les choses clairement. L'Agglomération du Grand Besançon, ce n'est pas une colonne supplémentaire, ce n'est pas un financeur supplémentaire pour financer les équipements des communes. On ne peut pas. On ne peut pas financer les salles de sports, les salles polyvalentes sur l'ensemble des communes, pas plus, d'ailleurs, que sur Besançon ou d'autres. Moi, jamais je ne viendrai demander le financement d'une salle de quartier, d'une salle omnisports ici à la CAGB, parce que je sais bien que ce n'est pas le lieu.

Je vais même dire mieux, concernant les pompiers, la Ville de Besançon fait don de plusieurs hectares de terrains à la CAGB alors que nous aurions pu les faire payer puisque sur l'autre secteur à Thise cela a été payé par la CAGB. Voilà, les choses sont déjà dites. D'autre part, il ne faut pas mélanger. Le Conservatoire à Rayonnement Régional est un équipement qui va servir à l'ensemble de l'agglomération, et c'est sur ce type de critère qu'effectivement on peut subventionner les équipements dans les communes. On a déjà subventionné des équipements dans les communes. Alors concernant les pompiers, il est clair, mais très clair, qu'on ne peut pas financer, la CAGB, nous n'avons pas les ressources pour cela. On ne peut pas financer une caserne de pompiers, pas plus ici, donc chez vous, qu'on ne finance la caserne de pompiers à Thise, et je crois qu'il est effectivement... parce que les pompiers, Madame le Maire, on les finance déjà largement par le biais du SDIS, tout de même ! Demandez à votre voisin là-bas qui siège au SDIS, je n'ai pas la somme que nous donnons aux pompiers, c'est 7 millions, presque 8 M€ que nous versons au SDIS. On ne peut pas payer deux fois.

Concernant le problème d'Avanne, pourquoi... je me doutais bien, et à la limite j'aurais été presque déçu si vous n'étiez pas intervenue, je pensais bien que vous alliez intervenir, vous pouvez considérer que c'est, à la limite, une injustice.

Avanne, l'équipement qui va être mis en place à Avanne-Aveney avec la fédération de kayak, ce n'est pas un équipement pour Avanne, c'est un équipement pour l'ensemble de l'agglomération. Si, demain, nous sommes amenés à intervenir pour, par exemple, un plan d'eau, on parle beaucoup de plans d'eau ou d'équipements à caractère général, c'est pour l'ensemble de l'agglomération qu'on le fait. Il se trouve que cela se situe à Avanne, mais moi, je trouve même, pour être très clair, que la commune d'Avanne fait un geste important en finançant un équipement qui va servir... il faut être clair, je ne sais pas quelle est la proportion des gens d'Avanne et d'Aveney qui vont utiliser l'équipement kayak, mais à mon avis, si on atteint les 2 ou 3 %, on sera certainement dans un maximum. C'est un véritable équipement d'agglomération.

Alors ensuite, vous le savez, il y a quelque chose d'autre qui me fait toujours un peu beaucoup de peine, c'est de dire qu'on n'aime pas les petites communes. Non, on ne peut pas dire cela. On ne peut pas dire cela puisque vous savez très bien, moi, dans un temps où je fus Député, j'ai beaucoup parcouru les petites communes et je sais combien les maires font beaucoup d'efforts avec des budgets qui sont vraiment très riquiquis, combien ils doivent se battre pour développer leur commune. Mais lorsque nous mettons en place, en dehors de nos compétences, par exemple un fonds pour les centres de village ou pour les bourgs-centres, c'est en dehors de nos compétences, mais on le met, on essaie d'aller au maximum dans cette direction-là, mais on ne peut pas financer l'ensemble des équipements, pas plus qu'on a financé une salle polyvalente à Saône, ou qu'on en financera une à Besançon ou une autre, je ne sais pas, à Auxon-Dessus. Je dis cela parce que le maire est en face de moi et que je le vois. « Oui, ça va venir », qu'il dit ! Non, mais je vous préviens tout de même.

Vous savez, je vous le dis, on ne pourra pas, et de toute façon cela ne fait pas partie de nos compétences, et on n'a pas les ressources pour, parce qu'on ne peut pas ; pour pouvoir financer, il faut avoir des ressources.

Donc il y a une politique qui a été mise en place ici collectivement, qui vous a été ré-exposée effectivement par Jean-Yves PRALON, c'est de dire que l'on finance pour ce qui peut avoir un caractère d'agglomération. Quand on finance 300, presque 400 000 € pour le musée de Nancray, ce n'est pas pour Nancray que l'on finance, c'est parce que le musée de Nancray a une audience départementale, voire même au-delà, je dirais même régionale.

Voilà, donc je pense que si nous pouvons vous aider, nous le ferons toujours, ou voire sur d'autres projets, mais là, si demain on met la main dans l'engrenage de financer les salles de sports dans les communes, tout le monde va lever la main, même moi je vais lever la main. On n'aura pas les ressources pour, on n'aura pas les ressources pour, c'est ça, et je crois qu'il faut peut-être trouver... quand on a mis en place un service d'aide aux communes, par exemple, c'est bien aussi pour aller dans la direction d'aider les communes, et c'est certainement d'ailleurs un service que l'on va être amené à développer dans les années à venir pour pouvoir aider les communes. Alors peut-être qu'il faut regarder si cela ne peut pas être... je ne sais pas, phasé, trouver des solutions, mais ce n'est pas de la mauvaise volonté, d'ailleurs je vous l'avais dit, ce n'est pas de la mauvaise volonté, moi je ne veux pas être responsable, même si j'ai les épaules larges, du fait qu'il n'y aura pas, là-bas, à Marchaux, cette salle parce que l'Agglomération n'y aura pas mis 10 ou 20 000 €. Parce qu'entre nous soit dit, pour faire ou ne pas faire la salle, ce n'est pas 10 ou 15 000 ou 20 000 € de plus, c'est beaucoup plus important que cela. Alors peut-être qu'il faut trouver d'autres solutions.

Monsieur le Maire de Montfaucon.

**M. CONTOZ.**- Moi, je crois qu'il est important que sur des projets comme celui que vient de nous présenter Brigitte, il est vrai qu'il faut que les communes du secteur s'unissent pour porter ensemble le projet, c'est important, comme on le fait sur le secteur de Saône. Mais où je la rejoins, il est important, à mon avis, que notre Communauté ait le souci d'un développement équilibré de tous les secteurs pour certains équipements qui sont des équipements d'intérêt de secteur. Je crois que c'est important et que l'on ne porte pas que des grands projets d'agglomération. Les projets d'intérêt de secteur sont importants aussi pour la vie et pour qu'on adhère à l'agglomération. On n'y adhère encore pas, politiquement, dans la tête de nos habitants. On n'y adhère encore pas sur certains projets comme celui qu'on a voté tout à l'heure où on a voté les marchés, on le vote, mais au fond de nous-même on ne le porte pas. On ne les porte pas, ces projets, on n'y adhère pas. Le tram, on le vote, mais on n'y adhère pas. Mais oui ! Il faut le dire.

*(Brouhaha dans l'Assemblée)*

**M. CONTOZ.**- Mais oui ! Je ne parle pas du projet technique, mais je veux parler des grands projets.

**M. LE PRESIDENT.**- Non !

**M. CONTOZ.**- Laisse-moi, Jean-Louis, finir. Si on cause entre nous...

**M. LE PRESIDENT.**- Moi, je regrette que les élus bisontins se réjouissent de cela. C'est très triste !

**M. CONTOZ.**- S'il vous plaît !

**M. LE PRESIDENT.**- C'est d'une tristesse infinie !

**M. CONTOZ.-** *(En direction du groupe UMP)* Vous avez la politesse de me laisser finir ? Merci.

Moi, je crois que ce qui est important, c'est qu'on adhère, et sur certains aspects on n'adhère pas. Pour adhérer il faut qu'on ait le souci d'un développement équilibré de notre agglomération. Il y a certains projets, peut-être que celui que Brigitte a cité est un projet d'intérêt de secteur qu'à un moment donné il va falloir regarder.

**M. PRALON.-** Moi, je voudrais tout de même répondre à Pierre par rapport aux secteurs. Je crois qu'on a le souci, à travers la commission, tous les secteurs y sont représentés, je voudrais tout de même rappeler à Pierre tous les efforts qui sont faits par la commission 5, notamment sur le Plateau, avec Nancray, avec le terrain synthétique qui a été fait à Gennes, sur le secteur Est on est intervenu sur Roche-Novillars. Là, je crois qu'on est sur un secteur, donc le secteur de la commune d'Avanne, un petit peu Sud Ouest où on n'est pas encore intervenu. Donc c'est vrai qu'il y a tout de même ce souci d'avoir une répartition des opérations sur l'ensemble du territoire. J'allais dire que le seul où il n'y a pas eu, malheureusement, de projets déposés, ou des projets qui dépassent, j'allais dire, les possibilités financières de l'Agglomération, c'est notamment le vélodrome du côté de Châtillon-le-Duc, mais cela, malheureusement, même si moi j'étais un fervent supporter de ce projet, on n'a pas les moyens à l'Agglomération.

Donc on a essayé de répartir tous ces projets sur les différents secteurs. Donc voilà, je crois que les secteurs, on essaie d'équilibrer, mais on fait aussi avec les moyens dont on dispose. Je crois que là-dessus il faut que l'on soit clair.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi, je suis tout de même très surpris, voire déçu, quand j'entends le Maire de Montfaucon. Très déçu. Non, mais je te le dis, Pierre.

**M. CONTOZ.-** Tu as le droit.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, bien sûr j'ai le droit. Parce que je ne peux pas laisser dire qu'on ne tient pas compte de cet équilibre.

**M. CONTOZ.-** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. LE PRESIDENT.-** Si, c'est ce que tu as dit. Alors attends, je vais te répondre, si tu permets.

Ce matin, on parlait encore, il y a des témoins de tout cela, on parlait du développement de campings. J'ai moi-même dit, ce matin, ici il y a des gens qui étaient là, il y a au moins 4 ou 5 personnes qui étaient là, j'ai dit ce matin, Claude PREIONI peut te le dire, le Directeur de l'Office de Tourisme ou Jean-François GIRARD, j'ai dit qu'il faut absolument que l'on se développe sur l'ensemble des secteurs, et entre autres pour un camping regardons donc pourquoi pas le Plateau. Je ne laisserai donc pas dire, même si c'est par un ami, comme toi, Pierre, qu'effectivement on n'a pas ce souci dans l'Agglomération. Nous avons le souci de l'ensemble, mais il faut que les projets soient des projets qui soient vus par secteur avec les moyens que nous avons. Parce que j'ose espérer que le Maire de Montfaucon a compris que le projet de tramway n'était pas un projet pour les Bisontins, que c'était un projet pour développer l'Agglomération du Grand Besançon dans son ensemble, parce que quand tu habites à Montfaucon, tu viens aussi peut-être travailler à Besançon, quand tu habites à Besançon, tu vas peut-être aussi travailler à Besançon, et que justement, la force de l'intercommunalité, ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est qu'on est tous ensemble dans une communauté de destins, parce qu'on aurait pu rester, effectivement aussi, chacun dans nos communes, comme cela a été le cas pendant des années, et puis chacun regardait les frontières de sa commune, et on s'est dit qu'on allait tout mettre ensemble pour pouvoir avoir effectivement...

Quand on fait un conservatoire, il est clair qu'on le met plutôt en ville parce que c'est plus facile, mais qu'on ne va peut-être pas le mettre à Montfaucon ou à Marchaux, mais si vous considérez que le projet de conservatoire est un projet pour les Bisontins, j'ai envie de dire que vous n'avez rien compris ! Rien compris ! Je te le dis très clairement, Pierre, tu n'as rien compris si c'est ça. Et toi qui as, pendant des années, en plus bien connu cette ville et comment elle fonctionnait, je crois qu'il y a des moments, moi... quand on dit le tramway, si tu ne le soutiens pas, eh bien ne le vote pas ! Moi je ne te demande pas de voter les choses sous la contrainte. Si tu ne le soutiens pas, ne le vote pas ! Mais demain, vous ne viendrez pas vous plaindre que dans les années à venir cette Communauté d'Agglomération elle roupillera, parce que moi, je suis en train, nous sommes en train de nous battre pour avoir une lisibilité, une visibilité nationale, européenne, une visibilité internationale, et on serait les seuls à faire ça. Mais ce discours-là est un discours dépassé, c'est un discours quasi démagogique que de dire : « les petites communes, les petites communes, les petites communes ». Oui, les petites communes c'est très important, parce qu'en plus beaucoup d'entre nous y habitent, mais il faut arrêter. Les projets, l'ensemble des projets qui sont votés ici ce soir, ils profitent à tout le monde, ils profitent à tout le monde ! Quand on fait par exemple... je vais vous donner des exemples, c'est vrai que cela devient un peu pénible d'être toujours en situation d'accusé ! Quand on fait l'opération sur le sport l'été à la Malcombe, Vital'été, il y a entre 25 et 30 % des gamins qui viennent des communes avoisinantes. On en a déjà discuté. On ne les refuse pas, et la Ville paie. La ville, elle produit aussi dans cette agglomération par ses ressources, c'était 80 %, je crois, des ressources de taxe professionnelle. Quand on va financer aussi certaines autres choses à l'extérieur, on ne vient pas dire c'est la Ville, on est ici dans une communauté de destins, on est tous unis, et c'est important ce qui se passe à Besançon, mais c'est encore, pour moi, plus important ce qui se passe à l'extérieur, j'en ai le souci permanent. Claude PREIONI qui était là ce matin avec Jean-Yves PRALON peuvent te dire qu'encore ce matin j'ai insisté là-dessus.

Quand je me suis battu avec le maire de Chalezeule, il peut le dire, et le maire de Thise, le précédent, pour développer la zone des Marnières, c'était bien dans le souci d'équilibre économique. Quand je me bats effectivement avec vous pour qu'on termine la voie des Mercureaux, c'est bien aussi dans un souci économique. Quant à la demande du maire de Saône, le précédent, on a mis en place la zone économique du Noret qui n'était pas dans nos zones communautaires, c'est bien aussi pour avoir cet équilibre économique. J'ai quelquefois le sentiment qu'on est peut-être un peu... excusez-moi, mais que je ne vois que les intérêts de la Ville. Non, ce n'est pas ça !

Alors si j'ai mal compris, écoute, je te repasse volontiers la parole, mon cher Pierre, mais il ne faut pas dire qu'on a voté ce projet avant, mais il y a les gamins de vos communes qui vont dans des écoles qui mènent au conservatoire, enfin j'imagine qu'il y en a, j'imagine qu'il y en a ! Donc on ne peut pas résumer ça, et je pense tout de même que sur Avanne-Aveney il y aura aussi des habitants de toute l'agglomération, même des gens de Marchaux qui vont faire du kayak à Avanne-Aveney. Ou alors cela veut dire que tout ce travail que l'on fait depuis des années... il faut donner les signes, par contre. C'est vrai que quelquefois cela peut être mal compris, mais quand même, quand nos prédécesseurs se sont battus il y a quelques années, tout de même, pour faire l'échangeur de Marchaux, dans un secteur où majoritairement les communes n'étaient pas adhérentes au District, c'est tout de même bien que les communes qui étaient, elles, adhérentes au District, avaient un souci d'équilibre, puisque ce sont les communes adhérentes au District qui ont payé une part importante pour l'échangeur de Marchaux qui n'était pas au District. Et c'est même pire que ça, c'est que ceux qui avant, lorsque c'était les transports du... comment ça s'appelait ? Du Grand Besançon, le Syndicat Mixte, le SMTGB, des Transports du Grand Besançon, vous savez très bien que les communes qui ont été précurseurs, après ont été pénalisées, pénalisées par rapport à celles qui n'étaient pas et qui sont venues après, et elles le sont tout le temps, elles sont pénalisées à vie. C'est-à-dire qu'au fond tu n'étais pas dans le système, tu es venu après, tu as plus de ressources que ceux qui sont venus avant.

Donc dans toute l'agglomération du Grand Besançon on a toujours eu ce souci d'équilibre, toujours ! Toujours, toujours, toujours, et cela ne date pas d'aujourd'hui, cela date d'une époque où c'était plutôt Robert SCHWINT et le regretté Claude GIRARD qui étaient aux commandes au département et ici à l'époque du District.

**M. CONTOZ.-** Cela ne me gêne absolument pas de te décevoir parce que je crois en ce que je dis. Moi, Jean-Louis, ce n'était pas du tout une attaque personnelle dans ta direction. Tu as terminé tes interventions comme si tu ne portais pas. Absolument pas !

Moi, ce que j'ai tenté d'expliquer très mal, je suis un très mauvais pédagogue, je le reconnais, mais au moins que les grands projets, on cause entre nous, Jean-Louis, les délégués, on cause entre nous, à la sortie quand on se retrouve, comme vous tous, on dit : « on a voté, mais est-ce que tu y crois ? » c'est ce que j'ai voulu dire.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est grave.

**M. CONTOZ.-** Oui, c'est grave ! On le disait encore autour de nous tout à l'heure. Oui, c'est grave. Alors moi, mon discours, il était : comment on peut faire pour adhérer intellectuellement jusqu'au bout des projets au-delà du vote ? Comment on peut adhérer intellectuellement ? Il faut le travailler, il faut qu'on travaille tous ensemble, et je pense qu'encore plus fortement se préoccuper d'un équilibre d'aménagement territorial est quelque chose d'important. Je ne dis pas du tout soutenir les projets à droite et à gauche, un développement territorial équilibré. Voilà.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais mon cher Pierre, c'est la priorité de notre Agglomération, c'est un développement équilibré du territoire. Je te défie de trouver un seul écrit de l'Agglomération où cela n'apparaît pas et ça paraît en permanence, et effectivement il y a une solidarité. Alors qu'il y ait des projets d'agglomération, des projets de territoire, il y en a déjà qui ont été mis en place, il y en a d'autres qui ont été mis en place. Mais il se trouve que ce projet-là n'a pas été présenté comme un projet de territoire, il n'a jamais été présenté comme étant un projet du territoire à l'Est de Besançon, ce n'est pas ça !

Alors vas-y Claude.

**M. VOIDEY.-** Oui, Monsieur le Président, merci de me redonner la parole.

Moi, je vais vous dire, je pense un peu comme le maire de Montfaucon. Quand vous nous dites que seuls les projets d'intérêt général sont financés par la CAGB, je n'y crois pas trop dans la mesure où expliquez-moi où est l'intérêt général lorsque vous financez des projets sur l'habitat particulier, sans parler non plus d'un autre sujet que sont les nids d'hirondelles sur le port fluvial. Merci.

**M. LE PRESIDENT.-** Sur quoi ? Je n'ai pas compris.

*(Inaudible)*

**M. LE PRESIDENT.-** Alors là, les nids d'hirondelles sur le port fluvial, c'est un autre problème. Alors l'habitat particulier, je ne comprends pas, qu'est-ce que tu veux dire avec l'habitat particulier ?

**M. VOIDEY.-** Les nids d'hirondelles sur le port fluvial, je ne vois pas où est l'intérêt général, surtout des nids artificiels, excusez-moi.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est simplement, comme vous savez que là-bas il y a un bâtiment qui s'appelle le FRAC et le CRR qui va être construit, ce sont des demandes de services de l'Etat qui ont demandé de prévoir ici une protection pour les hirondelles, comme on en prévoit ailleurs, dans le marais de Saône pour les crapauds, pour les libellules, pour toutes ces espèces qui sont en voie de disparition et qui font partie de ce qu'on appelle la biodiversité. Voilà, alors ramener l'intérêt général au financement des 5 000 € qu'on a dû mettre, ou 10 000 €, 5 000 € je crois, pour financer les nids d'hirondelles, moi je veux bien, mais enfin bon... et puis en plus, comme dit Gaby, c'est réglementaire, on doit le faire.

Vas-y Laurent.

**M. DELMOTTE.-** Merci Président. Monsieur DELMOTTE, d'Avanne-Aveney.

Je suis désolé pour le tour que prend cette discussion. Je voulais parler de ce projet, et je pense que c'est un projet fédérateur, c'est un projet de territoire, on est bordé par la véloroute, les gens peuvent venir de Saint-Vit, ils peuvent aller à Marchaux, ils peuvent venir par les bus, de Budapest aussi, il a raison, Nantes, et je pense qu'on est sur un axe, et c'est pour cela que ce projet est pour nous un bon projet, on n'est pas loin de Besançon ; le TGV va arriver aux Hauts du Chazal, il sera possible peut-être de louer des vélocités qui pourront acheminer en mode doux les personnes jusqu'à Avanne. Je suis désolé que cela fasse un tel débat. Merci Président.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci.

Vous savez, moi, Pierre, ce que je veux tout de même te dire, c'est qu'effectivement, ce que tu dis là c'est notre intérêt au niveau du Bureau dont tu fais partie, d'ailleurs, c'est notre intérêt et notre souci majeur. Ce qu'il faut qu'il y ait pour l'agglomération, ce sont des projets qui soient fédérateurs. Après, on n'est pas forcément concerné. Laurent DELMOTTE nous parlait de la véloroute qui est faite par le... c'est financé par le Département. C'est l'intérêt général. Les gens du côté de Mouthe, je ne sais pas, ou à Fuans, ils pourraient dire : « la véloroute, cela ne m'intéresse pas ». Ce qu'il faut tout de même... où je suis d'accord avec une chose avec toi, au moins une, c'est qu'il faut que l'on fasse comprendre à l'ensemble des populations de nos communes pourquoi c'est important de travailler ensemble. Ça, il faut le faire comprendre. Mais moi, ce que je compte, je compte sur vous pour expliquer cela, mais s'il faut moi-même que je me chamaille avec des maires, surtout des gens comme toi qui ont tout de même une certaine expérience pour comprendre que c'est l'intérêt général et pas l'intérêt particulier qu'il faut privilégier, c'est vrai, je suis un peu inquiet.

Qu'il y ait des difficultés de compréhension, bien sûr, mais c'est aussi à nous, les élus, d'expliquer, d'expliquer que demain, même toi à Montfaucon, tu ne pourrais plus vivre tout seul à Montfaucon, parce que si tu étais tout seul à Montfaucon tu ne pourrais pas te payer les bus pour venir à Besançon, et que si on peut se payer des bus à Montfaucon, comme à Marchaux, comme à Avanne-Aveney, c'est parce qu'on s'est mis ensemble. Mais il y a aussi des gens à Besançon qui vont te dire : « moi je ne prends pas le bus », pour Montfaucon : « je ne prends pas le bus », et pourtant on paie les bus pour tout le monde ! Donc le fait qu'on se réunisse entre nous c'est effectivement pour bâtir des projets communs. Alors chacun a ses compétences, il se trouve que les bâtiments, comme celui qu'évoquait Brigitte tout à l'heure, sont des bâtiments qui sont du ressort des communes. On ne peut donc pas financer cela. Par contre, que l'on trouve et c'est là où je suis un peu... où on n'est pas bon, nous faisons le maximum pour justement faire comprendre à l'ensemble de la population que ces projets-là sont des projets qui sont importants pour l'ensemble de la collectivité. Alors je ne sais pas ce qu'il faut faire ! On a même fait des réunions dans les secteurs, je suis allé dans tous les secteurs pour expliquer cela ! On était, allez, 10 / 15, donc on a arrêté, mais s'il faut le refaire on le refera.

Oui, Monsieur Jean-Pierre GOVIGNAUX.



**M. GOVIGNAUX.**- Oui, cela a été dit tout à l'heure par le Président mais je voudrais insister là-dessus, avec le système d'aide aux communes qui maintenant a pris son rythme de croisière, avec le fonds d'aide aux études, la CAGB est bel et bien aux côtés des communes dès l'élaboration des projets, et on est bien dans l'intérêt général quand la CAGB aide une commune à faire ce qu'elle ne pourrait pas faire toute seule.

**M. LE PRESIDENT.**- Oui, Monsieur SASSARD.

**M. SASSARD.**- Oui, merci Monsieur le Président. Je voudrais prendre la parole juste deux minutes. Ce qui est assez étonnant c'est que finalement, et c'est un peu cela le paradoxe, c'est que ce qu'on a débattu sur la taxe professionnelle, les échanges qu'on a eus entre les craintes qu'on avait au niveau local ou ce qui pouvait être le retour au niveau du national, suite au discours de FILLON, etc., c'est exactement la même question que Pierre CONTOZ pose cette fois-ci dans le cadre de la CAGB sur l'échange, sur communiquer, sur partager. Vous défendez exactement de la même façon l'intérêt général, la responsabilisation, la responsabilité, votre responsabilité, l'accord en commun, etc., exactement, exactement comme le Président de la République et le Premier Ministre le font sur la taxe professionnelle, c'est exactement le même système. Vous vous retrouvez exactement, mais ce n'est pas une critique, c'est simplement la fonction d'être au pouvoir, de décider et devoir expliquer, c'est tout.

**M. LE PRESIDENT.**- Donc vous allez le soutenir ce soir ?

**M. SASSARD.**- Premier point. Deuxième point concernant le tramway. Il me semble qu'il y ait quand même un malaise qui apparaît de plus en plus et de façon générale. Premièrement il y a eu différents échanges sur le tracé, je n'y reviendrai pas parce que je ne suis pas technicien, sur le financement, à la fois Christophe LIME plusieurs fois, nous l'avons posée, le Modem aussi, enfin Philippe GONON, et puis Pierre CONTOZ a posé aussi la question quand même sur le TCSP, sur le tramway, avant d'intervenir cette fois-ci. Je pense qu'il y a tout de même une forme de malaise, on ne sait pas spécialement où on va, il y a un peu... vous avez fait une conférence de presse, maintenant c'est black-out. Je pense que sur le tramway, il nous faut, comme cela a été déjà demandé par d'autres que nous, un suivi précis de l'évolution du dossier du tramway et notamment financier.

Enfin, ce n'est pas difficile, quand on est arrivé on a reçu l'observatoire économique de l'Audab et on voit l'augmentation du chômage qui explose sur début 2008, on voit la courbe qui descend et puis ça ré-explose de nouveau en 2007 et ça remonte ensuite. On sait donc très bien que cela aura un impact sur la taxe de versement transport et sur les recettes de la taxe versement transport, et cela demande un suivi régulier. On pourrait vérifier, on a un droit de regard, qu'on ait voté contre ou pour, comme Pierre CONTOZ, on a un droit de regard sur l'évolution du dossier, et je pense que vous devriez... enfin peut-être, c'est simplement une petite proposition, qu'à chaque séance on sache où on va, comment va l'évolution, que l'on fasse le point sur ce TCSP, et cela éviterait peut-être le malaise. Mon intervention n'était, enfin j'espère, pas politique, justement, mais essayer qu'au moins à chaque séance on ait un petit peu plus d'informations à ce sujet-là. Voilà, merci.

**M. LE PRESIDENT.**- J'ai dit et je répète qu'il n'y a pas de black-out, il y a simplement qu'on étudie un certain nombre de difficultés, et j'ai dit que la prochaine fois nous ferions le point. Et si, mis à part un certain nombre d'élus dont vous faites partie, et désormais un en plus, donc Pierre CONTOZ, vous continuez à me suivre et à me faire confiance, vous continuez à me suivre et à me faire confiance, j'ai toujours dit que nous serions transparents par rapport à cela, très transparents par rapport à cela.

Voilà, donc il n'y a pas... j'ai dit que je vous donnerais les informations lors de la prochaine réunion, vous aurez les informations lors de la prochaine réunion.

Est-ce qu'il y a des... Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.**- Rapidement aussi, Monsieur le Président.

Il faut rendre cette justice à Brigitte VIONNET qu'elle n'a pas demandé un tramway à Marchaux, mais néanmoins sa demande est tout autant intéressante et légitime. Je pense qu'elle aurait pu être exprimée par d'autres élus dans d'autres circonstances ici. Sa demande nous renvoie à la philosophie de notre action, à notre intérêt communautaire qui est de faire mieux ensemble que chacun séparément, mais dans deux directions, en direction des équipements de ce que vous appelez les grands projets mais qui sont des équipements de centralité, on en a parlé tout à l'heure, exemple typique : la Cité des Arts, mais aussi des équipements d'équilibre. Là, je pense que Pierre CONTOZ a raison. Autrement dit, notre action c'est la force, les équipements de centralité et l'harmonie, et c'est important pour faire adhérer les populations à l'esprit communautaire.

Et je termine par là, de ce point de vue-là, qu'est-ce qu'il y a de plus emblématique que ce souci d'harmonie qu'une commune comme celle de Marchaux aux extrémités du territoire Est ? Ce territoire Est qui n'est pas toujours aussi privilégié que d'autres, le Nord ou l'Ouest par exemple, qui est un chef-lieu de canton et qui réunit sur lui, ce chef-lieu de canton, beaucoup des éléments de ce qu'on appelle la ruralité qui doit être en harmonie avec les grands projets. C'est pour cela que moi j'ai écouté, je ne fais pas partie de la commission et tout, mais en prenant un peu de recul je pense que cette demande nous interpelle et qu'il faudra la revoir peut-être sous un autre angle, sous celui que je viens de définir si possible.

**M. BAULIEU.**- Sur la thématique qui est reprise par Jean ROSSELOT, qui est évoquée par plusieurs depuis l'intervention de Brigitte, personne, sur le fond, ne peut dire que c'est farfelu, et après tout c'est sympathique de pouvoir, dans chacun de nos secteurs et dans la ville, multiplier les équipements, et on souhaiterait tous, partout, pouvoir faire davantage, on ne va pas en rajouter une couche par rapport à ce qu'on disait tout à l'heure ; nous avons une responsabilité de gestion. Sur ce point, nous l'avons à la fois dans nos communes et nous l'avons ici.

Sur le registre des différents domaines qui interpellent ce dossier sur Marchaux dont on a entendu parler, c'est vrai, depuis longtemps, quand Brigitte rappelle qu'il y a plusieurs années, je le sais, il m'arrive assez... presque annuellement de passer à Marchaux, mais on se doit de lui dire que ce n'est pas directement de nos compétences, que nous n'avons pas de précédent non plus sur des équipements de cette nature dans d'autres communes. Je ne voudrais pas interpellier, je le fais de temps en temps, mon président de SIVOM de Franois / Serre les Sapins, on porte un investissement de 1,5 M€ entre les deux communes et puis on a été aidé sur la partie étude par l'Agglomération, donc il faut reconnaître cela, mais après on fait notre affaire avec d'autres partenaires. Non, je n'ai pas oublié le Conseil Général, Gérard, je ne l'oublie pas, mais tout cela pour dire que c'est un équipement qui aura un intérêt sur 13, 14, 15, 20 communes puisqu'il s'agit d'accueil de la petite enfance. Quelqu'un a dit tout à l'heure, je crois que c'est peut-être même Pierre CONTOZ, mais est-ce que dans les secteurs, parce que quand on n'a pas trop de moyens il faut avoir des idées, est-ce que dans les secteurs nous ne pouvons pas plus souvent - c'est lui d'ailleurs qui l'a dit, il a parlé comme on l'a fait sur le secteur de Saône - se regrouper à quelques communes en fonction d'affinités, de possibilités, etc., pour porter aussi des choses dans les secteurs. On doit se le dire, Jean, on n'a pas la possibilité, le Grand Besançon, d'aller investir partout sur le territoire. On le fait sur des équipements structurants comme on l'a dit tout à l'heure, et cela ne me rajeunit pas, mais j'en étais quand on mettait au point le financement de la sortie autoroutière de l'échangeur autoroutier de Marchaux / Chaudfontaine, on était dans le structurant.

Et je voudrais faire une nuance, apporter une nuance, à ce que disait tout à l'heure Brigitte parlant de la zone d'activité où tu nous disais : « c'est aussi une contribution qu'on apporte », oui d'une certaine manière, mais c'est aussi un développement que tous ensemble on favorise sur ce secteur. Et permettre, sur un secteur, du développement économique, et on passera sur les controverses locales, elles ne sont pas à Marchaux, mais quand on favorise le développement économique, on favorise de la richesse locale, de l'habitat indirectement, et on a une politique d'habitat, ce n'est pas au nom... ce n'est pas la négation de l'intérêt général, de favoriser l'habitat pour tous, puisque cela a été évoqué tout à l'heure, Claude. Mais on favorise le développement de l'habitat, la population, et plus de population c'est aussi plus de contribuables, c'est de la vie, etc., c'est un ensemble, et c'est comme cela qu'étant plus nombreux dans le secteur vous pourrez peut-être aussi plus facilement financer ces équipements, c'est tout cela qu'il nous faut, sur une stratégie longue, permettre.

On ne peut pas, ou alors si quelqu'un a l'idée de comment on peut faire les arbitrages financiers pour y arriver, on ne peut pas investir sur chaque secteur, sur des équipements de ce type-là, on le sait, on se le dit en direct, on ne va pas jouer les hypocrites et faire autrement là, à la tribune. Tout en comprenant parfaitement le problème des amis de Marchaux, on en a parlé à plusieurs reprises, j'ai vu les plans, etc. Et on aimerait tous, dans nos secteurs, pouvoir faire davantage. Mais sachons aussi mobiliser nos énergies, nos possibilités, nos capacités, dans les secteurs, en addition avec les efforts structurants de l'Agglomération quand on travaille sur les routes, sur les zones d'activité, sur le ferroviaire parce que c'est aussi le cas dans certains secteurs, et bien mobilisons nos énergies sur ces territoires-là pour être en complémentarité, pour être en synergie. C'est cela qu'il nous faut faire aussi. La vie du territoire de l'agglomération où nous partageons un destin commun, c'est aussi l'addition de nos forces, c'est aussi l'addition de nos énergies, c'est aussi l'addition de nos capacités dans les secteurs à nous mobiliser ensemble. Si on attend tout de l'Agglomération en tant qu'instance que je vais dire centrale, cela ne marchera pas, on n'y arrivera pas. Il faut donc bien raisonner. Moi, il m'arrive de prendre la parole ici ou là, je parle régulièrement de complémentarité, et c'est cela que l'on doit avoir toujours à l'esprit, c'est comme cela qu'on pourra aller un peu plus vite un peu plus loin tous ensemble.

**M. SASSARD.**- Oui, je voudrais simplement regretter le départ de Pierre CONTOZ et puis profiter justement, parce que cela peut nous servir de leçon dans le futur, on avait demandé, par rapport à ce qu'il a exprimé sur le tramway, nous avions demandé dans le passé un vote à bulletin secret l'année dernière pour plus de liberté. Pour plus de liberté, parce que ce n'est pas évident pour un maire de l'Agglomération, voilà, à main levée, et pour plus de liberté on avait demandé le vote à bulletin secret, et je pense que par rapport à ce qu'on a entendu ce soir, cela se justifiait.

**M. LE PRESIDENT.**- Je peux vous dire d'abord que le projet de tramway a été décidé, d'une part, et que je pense, je vais vous redire ce que j'avais dit à l'époque, je pense que nous avons aussi le droit, nos populations, celles et ceux qui nous ont élus et qui doivent, qui peuvent et qui doivent nous demander des comptes, ont le droit de connaître notre opinion, et je crois que c'est une réelle hypocrisie, c'est un manque de courage que de faire cela. Ça, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises.

Je vais vous dire, je me souviens de ce qui se passait dans les années 1983 / 1985, quand c'était la bagarre, je m'en rappelle, c'était Jean BOICHARD à l'époque d'un côté, et puis Paulette GUINCHARD qui essayait de faire changer les avis et qui a fait le tour, entre autres, de toutes les communes à l'époque du District pour effectivement qu'on arrive à construire cette communauté. Je ne voudrais pas, moi, que l'on revienne en arrière. Vous savez très bien que nous ne pourrions, que nos communes ne pourraient pas vivre comme elles vivent actuellement si nous n'étions pas ensemble, en matière de transports, en matière économique, par exemple, en matière de développement, en matière d'écoles. On est obligé de vivre ensemble !

Alors maintenant, bien sûr Monsieur SASSARD est toujours prompt à sauter sur tout ce qui bouge pour pouvoir mettre des difficultés supplémentaires. Moi, cela, à la limite, ne me surprend pas, mais je ne répondrai pas plus que cela à ce que je vous ai dit là.

Voilà, écoutez, de toute façon je crois que j'ai donné suffisamment d'explications, j'espère simplement... cette explication, c'est bien qu'on l'ait eue, et je crois que... parce que quand on dit : « ce n'est pas à la tête du client », parce que le premier Vice-Président, avec Claude PREIONI qui est aussi membre du Bureau, lorsqu'il a fallu, dans leurs communes, faire des équipements qui pourraient ressembler à cela, nous avons eu la même démarche, il n'y a pas deux poids / deux mesures, on a payé les études. Voilà, on a payé des études, et pourtant, la crèche, là-bas, ce n'est pas que la crèche de Serre-les-Sapins et de Franois, c'est la crèche du secteur. Ils auraient pu, très bien, avoir le même discours en disant que puisque c'est ça, on ne fait pas la crèche. Ou alors, ils auraient pu dire aussi : « on en fait une que pour Franois et Serre-les-Sapins ».

Peut-être que demain il faut aussi que vous puissiez trouver, ma chère Brigitte, une dynamique dans l'ensemble du secteur, parce qu'au fond, si nous, nous pouvions, vous n'imaginez pas un seul instant que si la commission propose de ne pas financer, c'est pour notre bon plaisir. Si nous avons les financements pour le faire, bien sûr que nous le ferions, et bien sûr que j'aimerais que Madame le Maire prenne la parole en disant : « Monsieur le Président, je vous remercie pour cette aide exceptionnelle que vous venez d'accorder à la commune de Marchaux », mais on ne peut pas le faire, c'est ça. Alors après, tout le reste, il y a beaucoup de débats politiques qui, au fond, ne m'intéressent pas beaucoup, mais ce n'est pas du tout à vous que je m'adressais, ma chère Brigitte. Voilà.

Donc quels sont ceux par rapport à cela qui sont, à part Monsieur DELMOTTE, Monsieur TAILLARD, Monsieur LETHIER qui ne prennent pas part au vote, quels sont ceux qui s'opposent à cela ? je n'en vois pas.

Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas, et je remercie spécialement les délégués de Marchaux pour leur vote.

Je vous remercie.

Et vraiment je terminerai en vous redisant encore une fois que je suis très très très, que nous sommes tous très attentifs à l'équilibre territorial, c'est pour cela que nous voulons aussi que la zone de Marchaux / Chaudefontaine, et vous y êtes pour beaucoup, et le Maire de Chaudefontaine y est pour beaucoup, parce qu'il travaille aussi dans ce sens et je l'en remercie, le maire de Chaudefontaine, parce que c'est vrai que si là-bas il y a une zone d'activité c'est des emplois pour Chaudefontaine, c'est des emplois pour Marchaux, et que vous savez très bien que lorsqu'il y a eu ces difficultés qui n'étaient d'ailleurs pas imputables, qui ne sont pas imputables au maire de Chaudefontaine, nous avons pris la décision, pour ne pas pénaliser le secteur, de différer, mais de ne pas retirer... on aurait pu retirer les crédits, nous ne les avons pas retirés, les crédits, nous les avons gardés en pensant qu'un jour la raison allait à nouveau revenir. Et vous-même, Madame le Maire, ainsi que le maire de Chaudefontaine, je sais que vous y travaillez et je vous en remercie.

Pour le point suivant, le point 5.3, le fonds d'aide aux manifestations.

Rapport n°5.3 – Fonds d'aide aux manifestations / actions culturelles et sportives 2009 : attribution de deux subventions

**M. PRALON.**- Point 5.3, très simplement il y a un reliquat qui existe donc à ce titre de 1 650 €, et ce qui vous est proposé ce soir c'est donc d'attribuer deux subventions, l'une de 600 € à la ligue de Franche-Comté de tennis de table pour une manifestation qui aura lieu les 21 et 22 novembre, et au club de natation Avenir Natation Besançon pour une manifestation qui a lieu en janvier, les délais d'instruction par la commission font que si on veut aider ces deux manifestations il fallait qu'on le présente ce soir. Cela a été vu en commission, on vous propose l'attribution de ces deux subventions.

**M. LE PRESIDENT.**- Très bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des remarques ?

Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Programme d'actions 2009 - 2010 du réseau des écoles de musique.

Rapport n°5.4 - Programme d'actions 2009 – 2010 du réseau des écoles de musique

**M. PRALON.**- Alors, la programmation des actions 2009 - 2010 du réseau des écoles de musique, donc pour mémoire on vous rappelle que l'action de l'Agglomération en faveur de son réseau d'écoles de musique porte sur deux volets, le fonds d'aide aux écoles de musique et d'un autre côté la mise en réseau de ces écoles entre elles, bien sûr avec le Conservatoire à travers des actions en matière de pédagogie, de sensibilisation et de communication de mutualisation de formations, pour un budget annuel de 90 000 €.

Ce soir, le rapport porte essentiellement sur le second volet de la mise en réseau des écoles entre elles et du Conservatoire, donc le principe d'indemnisation de ces associations. Beaucoup s'impliquent effectivement dans les actions de mise en réseau et de sa mise en œuvre au regard de la réalisation d'un programme de l'année scolaire 2008 – 2009, et il vous est proposé le versement de 4 subventions de 300 € à l'orchestre d'harmonie de Pouilley-les-Vignes, l'orchestre d'harmonie municipale de Besançon, l'orchestre d'harmonie La Concorde de Saint-Ferjeux, Tétraktys pour un montant de 1 200 €. Le programme d'animation du réseau des écoles de musique pour l'année scolaire 2009 - 2010 et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre des enveloppes budgétaires annuelles, on vous rappelle qu'en termes de contenus ce programme établi avec les membres du réseau porte essentiellement sur la thématique pour 2009 - 2010 des instruments à cordes, et qui se matérialise par trois projets principaux :

- la mise en place d'ensemble à cordes qui favorise la pratique collective dans les associations avec, à ce titre, une subvention de 100 € par an sur 3 ans à l'EMICA qui va porter ce projet, donc une aide au démarrage sur 3 ans à l'EMICA,

- valorisation des instruments violoncelles et contrebasses à travers l'organisation de concerts d'élèves et de professeurs autour d'ateliers de découverte instrumentale, à ce titre une subvention de 4 900 € à l'orchestre de Besançon Franche-Comté pour les ateliers de découverte instrumentale et les représentations de « Pierre et le loup »,

- et puis un rassemblement de l'ensemble des musiciens « cordes » du territoire avec une subvention d'attribution, une subvention de 2 700 € à l'association A Cord'Et Vous.

Voilà, sachant que tout ce qui est organisation de ces manifestations c'est la CAGB qui est amenée à coordonner les projets et à prendre en charge tous ces frais d'organisation et de diffusion. Voilà donc, on vous demande de vous prononcer sur l'attribution de ces différentes subventions.

**M. LE PRESIDENT.**- Des abstentions ?

Des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport suivant.

**M. PRALON.**- Alors le rapport 5.5, mais on aurait peut-être dû, effectivement, le présenter avant parce que c'était justement les critères qui étaient mis en place depuis 2002. Le Président nous demandait de revoir ces critères. Il y a eu un gros travail des services qui a été effectué à la fois sur le fonds d'aide aux équipements et les fonds d'aide aux manifestations / animations. Il vous est rappelé dans ce document le bilan de la mise en place du fonds d'aide en 2002 qui ne donnait pas toute satisfaction. Le montant, on vous le donne, 60 000 € par an. On trouvait que ce fonds était maintenant peu en phase avec la compétence culture, sport, tourisme de l'Agglomération parce qu'on s'est aperçu qu'effectivement on soutenait des projets, j'allais dire on a soutenu des terrains de foot synthétiques, des tennis couverts, de la signalétique, communication, équipement vidéo, donc c'était un peu de tout, il n'y avait pas vraiment de règle respectée. Donc il était peu utilisé également du fait que les nouvelles règles du fonds de concours ne permettaient plus de subventionner les syndicats intercommunaux qui étaient souvent porteurs des projets d'équipements de secteurs.

Donc ce que l'on veut aujourd'hui, je vous l'ai dit tout à l'heure concernant le projet d'Avanne, c'était de redonner du sens à ce fonds d'aide au regard des propres politiques conduites par l'Agglomération en matière de tourisme, sport, nature avec l'axe vert et bleu du Doubs, avec le tourisme fluvial, la véloroute et tout le patrimoine que l'on trouve à proximité, et une zone, donc tout ce qui est vocation touristique, avec la vallée du Doubs, le Plateau et l'axe TGV et le lien Francigena. Donc on veut rendre plus visible ce fonds d'aide en termes d'objectifs et de résultats attendus par la CAGB. On veut donc, à travers ce fonds, démultiplier, aller dans le même sens que l'action que l'on mène en matière de tourisme et de culture.

Les modalités vous sont rappelées à la page 49, l'enveloppe n'a pas changé, on vous rappelle qu'il faut que les maîtres d'ouvrage soient éligibles, on vous dit que ce sont les communes, les établissements publics et les associations. Alors les conditions d'éligibilité pour le soutien financier, vous sont décrites, ainsi que le type de projets qui peuvent être soutenus, donc on vous dit que ce sont des projets d'équipements en lien avec l'activité touristique de loisirs en cohérence, comme je viens de le dire, avec les actions de la CAGB par la création et la rénovation d'équipements touristiques, d'hébergements touristiques, les aires de stationnement de camping-cars, les campings communaux, etc., la création et la rénovation d'équipements visant à la création d'activités et la création / réhabilitation d'équipements culturels de loisirs patrimoniaux lorsqu'ils présentent un projet de valorisation clairement défini à l'attention d'une clientèle touristique. Le périmètre vous est rappelé, ainsi que le niveau de l'aide qui vous est donné, sachant que pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale la subvention ne pourra pas dépasser 50 % du montant restant à charge de la commune, subvention déduite.

C'est un peu long, mais je pense que c'est bien que chacun puisse s'appropriier ces nouveaux critères.

J'ai encore un rapport, Président, concernant le fonds d'aide aux manifestations, là aussi qui a été revu, parce que le manque de lisibilité toujours, donc cela va peut-être nous aider à être plus clair à l'avenir. Je continue, donc sur le fonds d'aide aux manifestations, il existait jusqu'à présent, il y avait trois enveloppes, il y avait l'enveloppe du fonds d'aide aux manifestations qui était de 60 000 €, il y avait le fonds d'aide pour les porteurs de projets, donc pour les journées européennes du patrimoine avec 15 000 €, et une dernière ligne budgétaire inscrite pour la démarche UNESCO dotée de 9 000 €. On a voulu regrouper l'ensemble de ces dotations parce qu'on veut accorder plus de lisibilité là encore aux aides qu'on apporte aux politiques du Grand Besançon, on souhaite encourager le développement d'animations autour du patrimoine et non pas seulement à l'occasion des journées du patrimoine mais tout au long de l'année.

On s'est aperçu que l'action qu'on avait menée pouvait apparaître comme du saupoudrage parce qu'on ne soutenait pas fortement aucune manifestation en priorité, donc les critères étaient trop vagues, les montants attribués ne dépendaient pas forcément de calculs très précis.

Donc les propositions : un seul fonds, c'est ce qu'il faut retenir, plus grande lisibilité, projets en cohérence avec les politiques conduites par la CAGB selon trois catégories qui vous sont rappelées, avec les projets prioritaires qui proposent une forte adéquation avec les compétences du Grand Besançon, les projets moins prioritaires en adéquation avec bien sûr les compétences mais plus d'envergure un peu de secteur, et le troisième type de projets : dynamique de la vie locale et associative, ils vous sont rappelés. Là, c'est un petit peu pour aider les manifestations qui ont lieu dans nos secteurs, dans les villages, avec l'accès tout public, l'animation de la vie locale et associative.

Les bénéficiaires, les conditions financières, tout cela vous est rappelé dans cette page 51.

**M. LE PRESIDENT.**- Merci Jean-Yves. Des remarques ?

C'est adopté.

Le point suivant.

## **Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

### **Rapport n°6.I – Nouveau règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif**

**M. LE PRESIDENT.**- Il y a des membres du CDP qui sont là, je les remercie pour leur participation ce soir, et je passe la parole à Roland DEMESMAY puisque Nicolas BODIN est absent.

**M. DEMESMAY.**- Merci Président. Le Conseil de Développement Participatif fonctionne depuis 6 ans. Au terme de ces 6 bonnes années de travail, le Conseil a engagé une autoévaluation. Cette autoévaluation a été réalisée à partir d'enquêtes, d'auditions des élus, de réflexions et bien sûr d'une entrevue avec le Président FOUSSERET. Très concrètement, toutes les propositions sont jointes à votre document, il y a trois documents, un règlement intérieur, une charte d'engagement, un plan d'action et un calendrier.

Quels sont les points qui ont posé débat et qui sont intéressants de discuter ce soir ? C'était la question du positionnement du CDP, le Conseil propose de conserver le positionnement du CDP qui est d'abord un réservoir d'idées, un endroit où on propose des actions concrètes, une animation du débat public, fonctionnant en commande ou en auto-saisine. Le souci est de rester effectivement un lieu de parole libre, plurielle, non partisane et visant l'intérêt général.

Des propositions au Conseil de deux ordres : la proposition d'aspect politique, la plus importante. Le Conseil propose un changement dans la présidence du Conseil qui était jusqu'à présent attribuée, en quelque sorte, au Président de la Communauté d'Agglomération. Avec son accord le Président FOUSSERET devient maintenant invité permanent du Conseil de Développement, la présidence est assurée par deux co-présidents qui sont cooptés par leurs pairs dans le CDP.

Un point plus technique mais politique, le collège des élus est supprimé. Vous saviez que les élus de l'Agglomération ne pouvaient pas participer à la totalité des travaux du CDP, seulement aux assemblées plénières élargies. Naturellement, les élus resteront invités de ces plénières élargies, et on a supprimé un collège qui n'était pas utile.

Deuxième point important, c'était plus organisationnel : améliorer la relation entre le CDP et la CAGB. Deux points importants : les saisines de la CAGB seront examinées en commission 6, elles seront priorisées puisqu'il semblerait qu'il y ait pour l'instant un certain nombre de saisines qui arrivent au Conseil de Développement Participatif. Les auto-saisines du CDP feront l'objet d'une information à l'Agglomération qui répondra sur intérêt ou non en fonction des thématiques choisies.

Dernière question : nous sommes à la veille du renouvellement du Conseil de Développement Participatif, ce Conseil a un besoin de diversité dans sa composition. Une action de mobilisation citoyenne est en cours, une communication a été faite, je crois que vous avez reçu aujourd'hui, chaque élu communautaire, un courrier qui vous demande si, au sein de vos communes, nous ne pourrions pas essayer de faire émerger un certain nombre de volontaires pour participer aux travaux du Conseil. Des réunions de secteur ont été programmées, je crois que la prochaine sera le 1<sup>er</sup> décembre à Avanne, et il y en aura dans tous les secteurs pour expliquer le rôle et le fonctionnement du CDP.

Enfin, pour l'ensemble des membres, il est proposé de passer de 2 mandats de 3 ans à 3 mandats de 3 ans, c'est-à-dire que l'on pourra rester au CDP pendant 9 ans avec un renouvellement par tiers pour qu'il n'y ait pas non plus, on peut dire, de permanence d'un certain nombre de gens au CDP.

Voilà, Monsieur le Président, les suggestions qui sont soumises à l'approbation du Conseil.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je te remercie. Je crois qu'effectivement il y a un beau travail qui est fait par le CDP, qui est très bien suivi par Roland que je remercie. Je crois que c'est important aussi pour nous. Hier, par exemple, pour reprendre le sujet du tramway, un travail important a été fait par le CDP sur le tramway, sur tout ce qui touche aussi à la petite enfance.

**M. DEMESMAY.-** Sur Viotte aussi, je crois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur Viotte aussi, il y a donc un travail important qui est fait. Je voulais remercier les membres du CDP qui sont présents ici.

**M. DEMESMAY.-** On peut peut-être simplement citer qu'il y a aujourd'hui une saisine de l'Agglomération sur les déchets, une saisine sur le plan climat par Nicolas GUILLEMET, et puis il y a aussi un avis qui est demandé sur le SCoT avec justement des échéances assez courtes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Ça se passe comment pour les saisines ? On les passe en Bureau quand même ?

**M. DEMESMAY.-** Oui, alors les saisines, on les passe en commission 6, on les priorise et puis éventuellement on en discute en Bureau s'il y a besoin d'un arbitrage. Les auto-saisines par le CDP nous sont aussi indiquées, on aura une information, et nous répondrons de l'intérêt ou pas de conduire telle ou telle action.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, merci.

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? Non, je n'en vois pas.

Robert.



## Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

### Rapport n°7.1 – Convention d'utilisation – Observatoire de la production de logements publics

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.1 page 67. Nous vous invitons à autoriser le premier Vice-Président à signer la convention relative à l'utilisation d'un outil informatique pour la saisie et le traitement des données de l'observatoire partenarial de la production de logements locatifs publics dans l'ensemble du département du Doubs. Les partenaires sont la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, le Conseil Général, l'Audab et la Communauté d'Agglomération.

**M. LE PRESIDENT.-** Ok, il n'y a pas de remarque ?

### Rapport n°7.2 – Aide à l'accès social à la propriété : demandes d'agrément d'opérations à Franois, Marchaux et Chemaudin

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.2 page 73. Nous vous invitons à accorder l'agrément pour trois nouvelles opérations en PASS-FONCIER, l'une concerne 2 maisons à Franois avec Néolia, la deuxième concerne 4 maisons individuelles à Marchaux avec MOYSE, et la dernière concerne 2 maisons individuelles à Chemaudin.

Aujourd'hui, le nombre d'agréments en PASS-FONCIER est de 40 maisons.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui. Il n'y a pas de remarque ?

### Rapport n°7.3 – Etude relative aux besoins en matière d'habitat pour les personnes âgées

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.3 page 75. Alors un des axes de notre PLH, Programme Local de l'Habitat, est de prendre en compte le vieillissement de la population. De nombreuses communes de la Communauté d'Agglomération nous interrogent sur les solutions à mettre en œuvre pour assurer le maintien des personnes âgées sur leur territoire. Des initiatives sont prises par des communes et par le Grand Besançon, et nous vous proposons aujourd'hui de réaliser une étude sur 5 ou 6 communes avec l'aide de l'ASSAD afin de mieux identifier les besoins des personnes de plus de 60 ans, et de rassembler ces informations avec celles de l'INRV pour proposer des solutions qui répondent efficacement aux besoins exprimés en matière de logements.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

### Rapport n°7.4 – Demande de subvention pour la réalisation de logements publics – Opérations ANRU

**M. STEPOURJINE.-** Rapport 7.4 page 77. Nous vous invitons à accepter le financement de deux dossiers présentés par la SAIEMB pour la réalisation dans le cadre de l'ANRU de 9 logements en PLUS et de 2 logements en PLAI à Besançon, pour un montant de subvention de 24 395 €.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien.

**M. STEPOURJINE.**- Rapport 7.5 page 83. Nous vous invitons à accepter le financement de deux opérations en VEFA dans le cadre du plan de cohésion sociale 2009, à Néolia pour une opération de 10 logements, c'est-à-dire 8 PLUS et 2 PLAI à Chemaudin pour un montant de 77 140,70 €, et une subvention à Habitat 25 pour une opération de 16 logements, 14 PLUS et 2 PLAI à Besançon pour un montant de 73 515 €.

Ces deux opérations se caractérisent par un prix de revient modéré de 1 800 € toutes taxes le mètre carré, et par un niveau de prestations en THPE.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien, merci. Mesdames POISSENOT et HINCELIN ne prennent pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est bien.

Alors ensuite, Jean-Pierre, rapport 8.1.

### Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

#### Rapport n°8.1 – Programmation 2009 de la dotation aux projets territoriaux

**M. GOVIGNAUX.**- Oui, comme vous le savez le contrat CITE est arrivé à échéance à la fin de l'année 2008. Pour mémoire, dans le cadre de ce contrat, la CAGB a bénéficié de 20 millions de crédits départementaux pour la période 2001 – 2008. En 2010 va naître un nouveau type de contractualisation en lien avec les objectifs de Doubs 2017, et pour la période transitoire, c'est-à-dire l'année 2009, le Conseil Général a validé une dotation aux projets territoriaux, soit 14 dossiers qui ont été adoptés le 28 septembre dernier par la Commission Permanente du Département. Trois de ces dossiers sont sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, à savoir le Conservatoire, l'aménagement du giratoire des Marnières Nord et le développement d'un réseau de modes Doubs et de pistes cyclables, notamment en lien avec la véloroute.

J'attire votre attention sur le fait qu'en ce qui concerne le Conservatoire ce n'est pas un pourcentage mais c'est une somme forfaitaire.

**M. LE PRESIDENT.**- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des oppositions ?

C'est donc adopté.

Bien, la séance est levée, je vous remercie.

Attendez ! Oui, attendez.

### Questions diverses

#### Rapport n°10.1 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**M. LE PRESIDENT.**- le 10.1, je suis allée un peu vite. Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation.

Est-ce qu'il y a des questions à me poser ?

Eh bien je vous remercie.

- : - : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35)*